

L'Eucharistie

Par Dominique Le Tourneau. © Tous droits réservés. Le texte peut être utilisé à condition d'en citer la source. Toute utilisation commerciale interdite.

Venons-en à l'Eucharistie, en alternance avec d'autres textes. Je n'ai pas la prétention de faire un traité exhaustif de l'Eucharistie ni d'aborder toutes les questions qui peuvent se poser. Je veux simplement rappeler un certain nombre d'idées aussi bien quant au sacrement qu'à la célébration de la messe, à la participation à celle-ci et au culte envers le Saint-Sacrement. Nous verrons successivement :

1. L'institution de l'Eucharistie
2. Les « types » de l'Eucharistie dans l'Ancien Testament
3. L'Eucharistie préfigurée chez le Christ
4. La messe comme mémorial
5. Les autres noms de l'Eucharistie
6. L'annonce de l'Eucharistie à Capharnaüm
7. La présence réelle du Christ dans l'Eucharistie
8. Le dogme de la transsubstantiation
9. La messe comme sacrifice
10. Un sacrifice de toute l'Église
11. Les fins de toute messe
12. Les effets, ou fruits, de l'Eucharistie
13. L'Eucharistie gage de la vie éternelle
14. L'Eucharistie comme sacrement de l'unité
15. Un sacrement offert pour la multitude
16. La présence eucharistique est dynamique
17. La participation des fidèles à la messe
18. Des fonctions particulières remplies par des laïcs
19. Les dispositions pour communier
20. Les façons de communier
21. La communion sous les deux espèces
22. L'action de grâces
23. L'Eucharistie dominicale
24. La sanctification du dimanche
25. La concélébration
26. Le culte de l'Eucharistie.
27. Les assemblées dominicales en l'absence de prêtre
28. La communion spirituelle
29. Un témoignage du Serviteur de Dieu Jean-Paul II

1. L'institution de l'Eucharistie

« Tandis qu'il se livrait à la souffrance volontaire, pour détruire la mort et rompre les chaînes du diable, fouler aux pieds l'enfer, amener les justes à la lumière, fixer la règle [de la foi] et manifester la résurrection, prenant du pain, il te rendit grâce et dit : « Prenez, mangez, ceci est mon Corps qui est rompu pour vous. » De même le calice en disant : « Ceci est mon Sang qui est répandu pour vous. Quand vous faites ceci, faites-le en mémoire de moi. »

Tel est le récit le plus ancien de l'institution de l'Eucharistie qui, après les Évangiles de saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, ainsi que la première épître aux Corinthiens, nous est transmis par la *Tradition apostolique*, rédigée par sainte Hippolyte aux environs de l'année 225.

Saint Jean souligne, pour sa part, que Jésus, « ayant aimé les siens qui étaient dans le monde, les aima jusqu'au bout » (Jean 13, 1). « Sachant que l'heure était venue de partir de ce monde pour retourner à son Père, au cours d'un repas, il leur lava les pieds et leur donna le commandement de l'amour » (*Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1337) : « Que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimés, aimez-vous les uns les autres. C'est à cela que tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'Amour les uns pour les autres » (Jean 13, 34-35). « Pour leur laisser un gage de cet amour, pour ne jamais s'éloigner des siens et pour les rendre participants de sa Pâque, il institua l'Eucharistie comme mémorial de sa mort et de sa résurrection, et il ordonna à ses apôtres de le célébrer jusqu'à son retour, « les établissant alors prêtres du Nouveau Testament » (concile de Trente) » (*Ibid.*, n° 1337).

Le repas que Jésus prend avec ses apôtres est celui de la Pâque juive. Il part d'un rite préexistant — fraction du pain, coupe de bénédiction — auxquels il donne un sens nouveau. Ses apôtres ne s'y trompent pas qui, dès le début de l'Église, se réunissent avec les baptisés pour célébrer, non plus le repas des Juifs, mais la « fraction du pain », nom par lequel ils désignaient ce que nous appelons de nos jours sainte Messe ou Eucharistie. « Le repas au cours duquel le Christ a institué l'Eucharistie semble bien avoir été un repas cultuel, une *chaboura*, telle que les communautés juives avaient coutume de les célébrer. La prière de la consécration est en effet reprise de la prière de bénédiction sur le pain et le vin que le président avait coutume de faire au cours du repas. C'est dans le cadre même d'un repas juif que le Christ a institué le repas de la nouvelle Alliance, comme c'est dans le cadre de la commémoration juive de la Pâque qu'il est mort sur la croix. Ceci souligne expressément la relation à la fois de continuité et la différence entre ces repas sacrés et l'Eucharistie » (J. Daniélou, *Bible et liturgie*, Paris, 1950, p. 218-219).

« En célébrant la dernière Cène avec ses apôtres au cours du repas Pascal, Jésus a donné son sens définitif à la Pâque juive. En effet, le passage de Jésus à son Père par sa mort et sa résurrection, la Pâque nouvelle, est anticipé dans la Cène et célébré dans l'Eucharistie qui accomplit la Pâque juive et anticipe la

Pâque finale de l'Église dans la gloire du Royaume » (*Ibid.*), lorsque toutes choses auront été restaurées dans le Christ, « ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre » (Éphésiens 1, 10).

L'institution du sacrement de l'Eucharistie se manifeste dans le commandement que Jésus donne à ses apôtres de répéter les gestes qu'il vient de faire et les paroles qu'il vient de prononcer, « jusqu'à ce qu'il revienne » (1 Corinthiens 11, 26). Ce commandement « ne demande pas seulement de se souvenir de Jésus et de ce qu'il a fait. Il vise la célébration liturgique, par les apôtres et leurs successeurs, du *mémorial* du Christ, de sa vie, de sa mort, de sa résurrection et de son intercession auprès du Père » (*Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1341).

2. Les « types » de l'Eucharistie dans l'Ancien Testament

Le personnage de Melchisédech est une figure de l'Eucharistie, car il offre du pain et du vin (cf. Genèse 14, 18). « En Melchisédech le prêtre, nous voyons le sacrement du sacrifice du Seigneur préfiguré selon l'attestation de l'Écriture : Melchisédech, roi de Salem, offrit le pain et le vin » (saint Cyprien, *Lettre 63*). Avec la manne, il est une figure essentielle de l'Eucharistie, au point que saint Ambroise écrive : « Nous reconnaissons que la figure de ces sacrements a précédé l'époque d'Abraham, quand saint Melchisédech, qui n'a ni commencement, ni fin de jours, a offert le sacrifice » (*De Sacramentis* 5, 1). Ce qui lui permet d'affirmer que le sacrifice chrétien est antérieur au sacrifice mosaïque. « De même qu'en instituant l'Eucharistie, au cours du repas pascal, le Christ a voulu montrer la continuité du sacrement qu'il instituait avec l'alliance mosaïque, de même, en l'instituant sous les apparences du pain et du vin, il a voulu montrer sa continuité avec l'alliance noachique [de Noé], dont Melchisédech est le grand prêtre. Ainsi ce n'est pas seulement le culte de l'Ancien Testament dont le Christ réalise les figures mais ce sont tous les sacrifices que dans toutes les religions et tous les temps les hommes ont offerts à Dieu, qu'il assume et transsubstantie dans son propre sacrifice. C'est ce caractère universel du sacrifice de l'Eucharistie que signifient les apparences du pain et du vin et c'est là ce que veut dire la liturgie de la messe quand elle nous le montre préfiguré dans « le saint sacrifice, l'hostie immaculée, offert par le grand prêtre Melchisédech » (J. Daniélou, *Le Mystère de l'Avent*, p. 35-36). En même temps saint Ambroise établira que les sacrements de la Nouvelle Alliance sont plus efficaces que les sacrements juifs.

Dans l'eau qui jaillit du rocher de l'Horeb (cf. Exode 17, 1-7 ; Nombres 20, 7-11), la tradition a vu le sang qui jaillit du côté transpercé du Christ sur la Croix. « Que contenait la préfiguration que nous présente le temps de Moïse ? Nous y voyons que le peuple juif avait soif et qu'il murmurait parce qu'il ne trouvait pas d'eau. Moïse alors toucha la pierre et elle répandit une eau abondante, selon la parole de l'Apôtre : « Ils buvaient du Rocher spirituel qui les accompagnait. Et ce rocher était le Christ » (1 Corinthiens 10, 4). Vois le

mystère : Moïse est le prophète ; le bâton est la Parole de Dieu ; l'eau coule ; le peuple de Dieu boit. Le prêtre frappe ; l'eau jaillit dans le calice pour la vie éternelle » (saint Ambroise, *De Sacramentis* 5, 4, cité *Ibid.*, p. 206).

La manne que Dieu donnait chaque jour aux Hébreux pendant leur pérégrination dans le désert (cf. Exode 16, 31) est un « type » de l'Eucharistie. « Il s'agit, dans la manne comme dans l'Eucharistie, d'un secours donné par Dieu seul et que l'homme ne peut se procurer par lui-même. C'est donc une grâce surnaturelle. Il s'agit par ailleurs d'une nourriture quotidienne, ce qui distingue l'Eucharistie, sacrement de chaque jour, du baptême, sacrement donné une seule fois. Il s'agit d'une nourriture spirituelle qui devait être reçue dans des dispositions de foi (cf. 1 Corinthiens 10, 3) » (J. Daniélou, *Bible et liturgie*, Paris, 1950, p. 204). Elle est plus qu'une simple nourriture et constitue déjà un sacrement : « La manne signifie le pain [eucharistique], l'autel de Dieu signifie le pain [eucharistique]. Mais c'étaient déjà des sacrements. Les apparences sont diverses, mais la réalité est la même. [...] La nourriture spirituelle était la même pour eux que pour nous » (saint Augustin, *Tractatus in Ioannem* 26, 6, 12, cité *ibid.*, p. 203-204) Jésus-Christ utilisera ce « type » : « Vos pères ont mangé la manne et ils sont morts. Si quelqu'un mange de ce pain [qu'il va donner], il vivra éternellement » (Jean 6, 50-51). De sorte que « la figure eucharistique de la manne fait donc partie non seulement de la tradition commune de l'Église, mais de l'enseignement même du Christ » (J. Daniélou, *Ibid.*, p. 205).

Le thème du repas qui unit à la divinité est fréquent chez les Pères de l'Église : « Par Salomon aussi l'Esprit nous montre la figure du sacrifice du Seigneur, en faisant mention de la victime immolée, du pain, du vin et aussi de l'autel : la Sagesse, dit-il, construit une maison et l'a soutenue de sept colonnes. Elle a immolé ses victimes, elle a mêlé dans le cratère l'eau et le vin et dressé la table. Puis elle a envoyé ses serviteurs, invitant à haute voix à venir puiser à son cratère, en disant : Venez manger mes pains et buvez le vin que j'ai mêlé pour vous. Salomon a parlé de vin mêlé, c'est-à-dire qu'il annonce prophétiquement le calice du Seigneur mêlé d'eau et de vin » (saint Cyprien, *Epistola* 63, 5). C'est un banquet en présence du Fils de l'homme. Il a lieu dans la maison de la sagesse qu'est le Temple ; sur la montagne, qui est la montagne de Sion, lieu de la demeure de Dieu et de la manifestation messianique ; dans la Ville, la Jérusalem terrestre, figure de la Jérusalem céleste. Il dépasse le banquet liturgique, car il donne des biens spirituels. Enfin, tous les peuples y sont admis, et non plus le seul peuple d'Israël. Ce banquet est accompli avec le Christ, car les temps messianiques sont arrivés avec lui.

3. L'Eucharistie préfigurée chez le Christ

Le fait que le Christ prenne part à des banquets apparaît comme ayant une signification messianique et comme exprimant la joie annoncée par les prophètes. On le voit à ce qui suit le repas offert par Matthieu au Christ. Les disciples de Jean se scandalisent : « Pourquoi, tandis que nous et pharisiens nous observons le jeûne, vos disciples ne l'observent pas ? » (Marc 2, 18). Le Christ répond : « Les amis de l'Époux peuvent-ils être dans la tristesse tant que l'Époux est avec eux ? » (Marc 2, 19). Ainsi les banquets apparaissent comme l'expression du caractère de joie messianique que provoque la présence du Christ Seigneur.

De plus, Jésus accepte de manger avec les publicains et les pécheurs, montrant par là qu'il détruit la barrière entre ceux-ci et Dieu. Origène rapproche la parabole évangélique du banquet et l'invitation au banquet de la sagesse (cf. Luc 14, 16-21) dans un contexte eucharistique : « L'Église demande aux serviteurs de la parole de l'introduire dans le cellier, c'est-à-dire dans le lieu où la Sagesse a mêlé son vin et invite par ses serviteurs tous ceux qui sont dans l'ignorance en disant : Venez, mangez mon pain et buvez le vin que j'ai mêlé. C'est la Maison du banquet où tous ceux qui viennent de l'Orient et de l'Occident pourront prendre place avec Abraham, Isaac et Jacob dans le royaume des cieux. C'est dans cette Maison que l'Église et chaque âme désire entrer, en devenant parfaites pour jouir des doctrines de la Sagesse et des mystères de la science comme des délices d'un banquet et de la joie du vin » (*Commentaire au Cantique des cantiques* 3, PG XIII, 155, cité dans J. Daniélou, *Bible et liturgie*, Paris, 1950, p. 293).

Le miracle des noces de Cana (cf. Jean 2, 1-12) présente aussi un sens eucharistique et eschatologique : « Le Christ a changé l'eau en vin, qui est apparenté au sang, à Cana de Galilée. Et nous considérerions comme peu digne de foi qu'il ait changé le vin en son sang ! [à la messe] Convie à des noces corporelles, il a accompli ce miracle. Et nous ne confesserions pas bien davantage qu'il a donné aux fils la chambre nuptiale de la jouissance de son corps et de son sang » (saint Cyrille de Jérusalem, *Catéchèses mystagogiques*, PL 33, 1107 C). « Les noces de Cana figurent les noces du Christ et de l'Église auxquelles les nations sont conviées, comme le signifie la substitution du vin, symbole de la joie messianique, à l'eau des purifications juives. Et le repas eucharistique est le sacrement de cette participation des nations à ce banquet nuptial » (J. Daniélou, *Bible et liturgie*, Paris, 1950, p. 297).

4. La messe comme mémorial

Le terme de *mémorial* requiert une explication. L'Apôtre Paul transmet la Tradition selon laquelle le Christ a prescrit de faire « ceci en mémoire de moi » (1 Corinthiens 11, 24.25), *anamnesis* en grec. Si le terme est présent dans la culture hellénistique, il n'y fait cependant pas référence à un repas funéraire, alors que dans la culture latine, les repas

funéraires commémoratifs sont connus. Ce qu'il est intéressant de souligner dans l'usage que Jésus fait de « mémoire » ou de « mémorial », c'est que l'expression « faites ceci en mémoire de moi » « suppose une célébration qui a eu lieu : « ceci », « une célébration qui actualise le sacrifice de la Nouvelle Alliance, nouvelle et éternelle. Quand il dit : « en mémoire de moi », il semble que l'on doive comprendre : faites ceci afin que Dieu se souvienne de mon activité pour réaliser l'Alliance qu'il a voulue de toute éternité » (A. Nocent, « Mémoire, mémorial », *Catholicisme, hier, aujourd'hui, demain*, vol. VIII, col. 1142). Les événements passés sont ainsi d'une certaine façon présents et actuels. « C'est de cette manière qu'Israël comprend sa libération d'Égypte : chaque fois qu'est célébrée la Pâque, les événements de l'Exode sont rendus présents à la mémoire des croyants afin qu'ils y conforment leur vie » (*Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1363).

Il ne s'agit donc pas d'un simple souvenir d'un événement appartenant au passé. Celui qui le croirait serait gravement dans l'erreur. Chaque fois que la messe est célébrée, c'est le Sacrifice du Christ sur la Croix, anticipé de façon sacramentelle dans l'Eucharistie du Jeudi Saint, qui est « rendu présent » à l'autel, au cœur de la communauté des croyants et pour la vivifier afin qu'elle chemine en direction du royaume, du ciel. Le mémorial renferme une dimension « eschatologique », c'est-à-dire relative à *eschata*, les « dernières choses » qui se produiront à la fin du monde, quand le Christ « reviendra dans la gloire, pour juger les vivants et les morts » (Je crois en Dieu). « Le mémorial a donc deux dimensions fondamentales : l'actualisation d'un passé dans le présent, le souvenir de Dieu qui donne la force de cheminer vers l'avenir et de construire le royaume qui est présent et qui vient » (A. Nocent, cité). Pour le dire autrement, le Sacrifice du Christ « se rend présent, se perpétuant sacramentellement, dans chaque communauté qui l'offre par les mains du ministre consacré » (Jean-Paul II, encyclique *L'Église vive de l'Eucharistie*, n° 12).

C'est bien l'idée qui se trouve dans la tradition de l'Église. « Pour la Tradition le sacrifice historique (irrenouvelable comme tout ce qui appartient à l'histoire), sans être répété, sans que rien soit ajouté à sa puissance rédemptrice, et sans que rien ne le rende plus agréé du Père, est sacramentellement *représenté* et non seulement *représenté*. On le rend présent. Le sacrifice offert jadis, sans se ré-itérer, sans se multiplier, *s'actualise* dans le sacrement avec ce qui l'oriente et vers le Père et vers la multitude humaine » (J.-M. Tillard, « Théologie. Voix catholique. La communion à la Pâque du Seigneur », *Eucharistia. Encyclopédie de l'Eucharistie*, p. 426).

5. Les autres noms de l'Eucharistie

Le *Catéchisme de l'Église catholique* fait une brève énumération, que je suis ici, des différents noms que prend l'Eucharistie ou

messe, en plus de mémorial de la Passion et de la résurrection du Seigneur (cf. n. 1328-1332), chacun de ces noms évoquant l'un ou l'autre aspect de « la richesse inépuisable de ce sacrement ». On parle d'abord d'Eucharistie, qui veut dire « action de grâces », et dont les équivalents eucharistein (Luc 22, 19 ; 1 Corinthiens 11, 24) et eulogein (Matthieu 26, 26 ; Marc 14, 22) « rappellent les bénédictions juives qui proclament — surtout pendant le repas — les œuvres de Dieu ; la création, la rédemption et la sanctification ».

Le repas du Seigneur (1 Corinthiens 11, 20) rappelle qu'il s'agit de la Cène prise par le Seigneur et ses apôtres la veille de sa Passion, qui anticipait le repas des noces de l'Agneau qui aura lieu dans la Jérusalem céleste (cf. Apocalypse 19, 9).

La fraction du pain est le terme usité dans les premières communautés chrétiennes, ce rite, propre au repas juif, ayant été utilisé par Jésus quand il bénissait et distribuait habituellement le pain à table pendant les repas, et surtout lors de la dernière Cène (cf. Matthieu 26, 26 ; 1 Corinthiens 11, 24). C'est à la fraction du pain que, par exemple, les disciples d'Emmaüs le reconnaîtront le soir du dimanche de sa Résurrection (cf. Luc 24, 13-35). Il est également question d'assemblée eucharistique ou synaxis, en grec (traduit par synaxe), parce que « l'Eucharistie est célébrée en l'assemblée des fidèles, expression visible de l'Église ».

Un nom traditionnel est celui de saint Sacrifice, « parce qu'il actualise l'unique Sacrifice du Christ Sauveur et qu'il inclut l'offrande de l'Église ». On dit encore saint sacrifice de la messe, sacrifice de louange » (Hébreux 13, 15), sacrifice spirituel (cf. 1 Pierre 2, 5), sacrifice pur (cf. Malachie 1, 11) et saint, « puisqu'il achève et dépasse tous les sacrifices de l'Ancienne Alliance ».

C'est également la sainte et divine liturgie, expression qui a davantage la faveur de nos frères orientaux, « parce que toute la liturgie trouve son centre et son expression la plus dense dans la célébration de ce sacrement ». Dans le même sens, il est question de saints mystères.

C'est le Très Saint Sacrement, car il est « le sacrement des sacrements ». C'est le nom des « espèces eucharistiques » (le pain devenu le vrai Corps du Christ à la messe) conservées dans le tabernacle.

Communion, du latin cum et munio, « fortifier », car « c'est par ce sacrement que nous nous unissons au Christ qui nous rend participants de son Corps et de son Sang pour former un seul corps (cf. 1 Corinthiens 10, 16-17) » avec lui. Ce sont les choses saintes à ne donner qu'aux saints.

Le langage courant a retenu plus fréquemment le terme de messe ou de sainte messe, du fait que la liturgie eucharistique s'achève par l'envoi en mission des fidèles, ce que le texte latin exprime bien : Ite missa est, les fidèles étant ainsi invités à accomplir la volonté de Dieu dans leur vie de chaque jour.

« Chez les chrétiens, le mot paix [...] est devenu un nom pour désigner l'Eucharistie. En elle, la paix du Christ est présente. Grâce à tous les lieux où se célèbre l'Eucharistie, un réseau de paix s'étend sur le monde entier. Les communautés rassemblées autour de l'Eucharistie constituent un règne de paix, vaste comme le monde. Quand nous célébrons l'Eucharistie, nous nous trouvons à Bethléem, dans la « maison du pain ». Le Christ se donne à nous et nous donne avec cela sa paix. Il nous la donne pour que nous portions la lumière de la paix au plus profond de nous-mêmes et que nous la communiquions aux autres ; pour que nous devenions des artisans de paix et que nous contribuions ainsi à la paix dans le monde » (Benoît XVI, *Homélie*, 24 décembre 2005).

6. L'annonce de l'Eucharistie à Capharnaüm

Le Seigneur Jésus a fait une annonce de l'Eucharistie dans le discours qu'il a prononcé dans la synagogue de Capharnaüm, le lendemain du jour où il avait réalisé le miracle de la multiplication de quelques pains et de quelques poissons pour nourrir une foule évaluée à cinq mille hommes environ, sans compter les femmes et les enfants (voir Jean 6, 1-15).

Évoquant la nourriture que Dieu a envoyée chaque jour pendant quarante ans au peuple hébreux pérégrinant dans le désert, la manne, ce qui ne les pas empêchés de mourir, Jésus annonce très clairement : « C'est moi qui suis le pain de vie. Celui qui viendra à moi n'aura pas faim, et celui qui croira en moi n'aura jamais soif. » Et non seulement cela, mais « tel est le pain qui descend du ciel que celui qui en mange ne mourra pas ». Et, pour lever toute ambiguïté éventuelle, il précise alors : « C'est moi qui suis le pain vivant descendu du ciel : si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement ; et le pain que je donnerai, c'est ma chair, pour la vie du monde » (Jean 6, 35.50-51).

Il revient à la charge : « Qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui » (Jean 6, 56). « Comment ne pas se réjouir d'une telle promesse ? Nous avons cependant entendu que, à cette première annonce, les gens, au lieu de se réjouir, commencèrent à discuter et à protester : « *Comment celui-là peut-il nous donner sa chair à manger ?* » (Jean 6, 52). En vérité, cette attitude s'est répétée de nombreuses autres fois au cours de l'histoire. On dirait que, au fond, les gens ne veulent pas que Dieu soit aussi proche, aussi accessible, aussi actif dans leurs vies. Les gens le veulent grand et, en définitive, nous aussi, souvent, nous le voulons plutôt un peu loin de nous. On soulève alors des questions qui veulent démontrer, en fin de compte, qu'une telle proximité serait impossible. Mais les paroles que le Christ a prononcées en cette circonstance demeurent dans toute leur clarté : « *En vérité, en vérité je vous le dis, si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous* » (Jean 6, 53). En vérité, nous avons besoin d'un Dieu proche. Face au murmure de protestation, Jésus aurait pu se replier sur des paroles rassurantes : « *Mes amis, aurait-il pu dire, ne vous inquiétez pas ! J'ai parlé*

de chair, mais il s'agit seulement d'un symbole. Je ne veux parler que d'une profonde communion de sentiments. » Mais non, Jésus n'a pas eu recours à de telles simplifications. Il a fermement conservé à son affirmation, tout son réalisme, même face à la défection d'un grand nombre de ses disciples (cf. Jean 6, 66). Il s'est même révélé disposé à accepter la défection de ses apôtres eux-mêmes, pour ne pas changer quoi que ce soit à l'aspect concret de son discours : « Voulez-vous partir, vous aussi ? » (Jean 6, 67), a-t-il demandé. Grâce à Dieu, Pierre a donné une réponse que nous aussi, aujourd'hui, pleinement conscients, nous faisons nôtre : « Seigneur à qui irons-nous ? Tu as les paroles de la vie éternelle » (Jean 6, 68). Nous avons besoin d'un Dieu proche, d'un Dieu qui se remet entre nos mains et qui nous aime » (Benoît XVI, Homélie pour la clôture du 24^{ème} Congrès eucharistique italien, 29 mai 2005).

7. La présence réelle du Christ dans l'Eucharistie

Si Dieu — et donc le Christ — est présent parmi son peuple de différentes manières, il l'est « au plus haut point sous les espèces eucharistiques » (concile Vatican II, constitution *Sacrum Concilium*), n° 7). Il s'agit d'un mode de présence unique, car, comme l'Église le confesse, dans le très Saint Sacrement de l'Eucharistie sont « contenus vraiment, réellement et substantiellement le Corps et le Sang conjointement avec l'âme et la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ, et, par conséquent, le Christ tout entier » (concile de Trente, cité par le *Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1374).

Autrement dit, dans l'Eucharistie, dans le pain et le vin devenus, par les paroles de la consécration, le Corps et le Sang du Christ, le Christ est présent, le même Christ qui a vécu à Bethléem, en Égypte et à Nazareth, qui a travaillé de ses mains, puis a prêché l'Évangile et réalisé de nombreux miracles, avant de mourir sur la Croix pour racheter le genre humain et de ressusciter de la mort par son propre pouvoir, d'apparaître à ses apôtres et enfin de s'élever au ciel pour rejoindre son Père. C'est ce même Jésus historique, qui est « le même hier, aujourd'hui et à jamais » (Hébreux 13, 8). Cette présence n'est donc pas métaphorique ou imagée. En parlant à ses disciples, le Seigneur « ne dit point : « ceci est le symbole de mon corps et ceci est le symbole de mon sang, mais : ceci est mon corps et ceci est mon sang » (Théodore de Mopsueste, cité par Paul VI, encyclique *Mysterium fidei* ». Cette présence est dite réelle, « non à titre exclusif, comme si les autres présences n'étaient pas « réelles », mais par excellence parce qu'elle est substantielle, et que par elle le Christ, Dieu et homme, se rend présent tout entier » (Paul VI, *Ibid.*, n° 39).

Présence réelle mais invisible. Nous la connaissons par la foi et, peut-on ajouter, par expérience aussi. C'est ce que disait le saint curé d'Ars : « Il n'y a pas sujet de doute que Notre Seigneur est dans la Sainte Eucharistie, on sait bien

qu'il y est, on le sent bien » (cité dans Catherine Lassagne, *Le curé d'Ars au quotidien par un témoin privilégié*, Paris, 2003, p. 79).

Cette présence est de l'ordre du salut : elle existe pour être le sacrement de l'union des baptisés au Christ Sauveur. C'est la présence de Celui qui apporte le Salut, qui est à la fois « Dieu parfait et homme parfait » (Symbole ou profession de foi d'Athanase). C'est non seulement la présence de Celui qui s'offre au Père pour les hommes et les femmes de tous les temps, « le symbolisme eucharistique, avec sa fonction révélatrice, veut que la présence du Seigneur soit plus qu'une présence d'offrande mais s'achève dans une relation vraie de Personne à personne. Qui dit présence *vraie* dit communion. La foi des croyants est le don de l'Esprit permettant au Seigneur *réellement* présent dans le sacrement d'être en vérité présent comme Pain de vie et coupe de l'Alliance *effectivement* salvifiques » (J.-M. Tillard, « Théologie. Voix catholique. La communion à la Pâque du Seigneur », *Eucharistia. Encyclopédie de l'Eucharistie*, p. 405).

Cette présence eucharistique dure depuis le moment de la consécration du pain et du vin aussi longtemps que les espèces eucharistiques subsistent. C'est-à-dire une dizaine de minutes en celui qui a communie (d'où l'utilité de l'action de grâces dont il sera question au n° 23 de cet exposé sur l'Eucharistie), ou lorsque l'Eucharistie est réservée dans le tabernacle.

Une particularité de cette présence sacramentelle est que « le Christ est totalement et intégralement sous l'espèce du pain et sous n'importe quelle partie de cette espèce ; il est de même totalement présent sous l'espèce du vin et sous les parties de celle-ci » (concile de Trente). C'est pourquoi le prêtre purifie la patène, le ciboire et le calice à la fin de la messe.

8. Le dogme de la transsubstantiation

La transsubstantiation est le changement d'une substance en une autre substance, la « substance étant ce qui est central dans une réalité, ce qui fait qu'une chose est ce qu'elle est. [...] Elle est ce qui subsiste et n'a pas besoin de fondement intrinsèque sur lequel s'appuyer : elle n'est pas dans un autre » (D. Le Tourneau, « Substance », *Les mots du christianisme. Catholicisme — Orthodoxie — Protestantisme*, p. 597).

Ce mot peut paraître compliqué, mais c'est celui qui traduit le mieux ce qui se passe à l'autel, lorsque le prêtre répète les mêmes paroles que Jésus le Jeudi Saint : « Parce que le Christ, notre Rédempteur, a dit que ce qu'Il offrait sous l'espèce du pain était vraiment son Corps, on a toujours eu dans l'Église cette conviction, que déclare le saint Concile de nouveau : par la consécration du pain et du vin s'opère le changement de toute la substance du pain en la substance du Corps du Christ notre Seigneur et de toute la substance du vin en la substance de son Sang : ce changement, l'Église catholique l'a justement et exactement appelé *transsubstantiation* » (concile de Trente, cité par le *Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1376).

Il est loisible de parler aussi de *conversion*, comme le fait le *Catéchisme de l'Église catholique* (n° 1375) : « C'est par la *conversion* du pain et du vin au Corps et au sang du Christ que le Christ devient présent en ce sacrement. Les Pères de l'Église ont fortement affirmé la foi de l'Église en l'efficacité de la Parole du Christ et de l'action de l'Esprit Saint pour opérer cette conversion. »

Comme saint Thomas d'Aquin l'explique (*Somme théologique*, III, q. 75-77), « les substances du pain et du vin ne sont ni déplacées pour céder leur place à celles du corps et du sang (changement local), ni décomposées ou anéanties pour que leur soient substituées celles du corps et du sang, mais *changées* en celles du corps et du sang. Le Christ est présent tout entier (corps, sang, âme, divinité) soit sous l'espèce du pain, soit sous l'espèce du vin, qu'on prenne chacune en sa totalité ou en l'une quelconque de ses parties » (J. de Biacocchi, « Eucharistie », *Catholicisme hier, aujourd'hui, demain*, col. 649).

Certes, du point de vue expérimental, le pain reste du pain et le vin du vin, autrement il n'y aurait plus de signe sensible. Mais la consécration produit dans cette réalité physique un changement métaphysique, à signification religieuse. La foi seule permet de le reconnaître. L'Église s'appuie pour affirmer cette conversion sur l'institution de l'Eucharistie par Jésus-Christ, comme cela a été rappelé précédemment. Le pain et le vin, devenus Corps et Sang du Christ, sont le signe de l'Amour de Dieu pour les hommes et de la présence réelle du Christ parmi nous.

Le dogme de la transsubstantiation s'oppose donc aux théories de la « consubstantiation » et de l'« impanation », qui maintiennent que, « lors de la consécration du pain et du vin à la Cène, la substance du corps et celle du sang du Christ sont présentes « avec, dans et sous » les éléments du pain et du vin. La présence réelle est confessée, mais elle disparaît avec la dispersion de l'assemblée eucharistique » (D. Le Tourneau, « Consubstantiation », ouvrage cité, p. 177).

9. La messe comme sacrifice

J'ai déjà dit, avec des textes du magistère de l'Église, c'est-à-dire en m'appuyant sur l'enseignement officiel de l'Église, que la messe rend présent le Sacrifice que le Christ a fait de sa vie sur la Croix « une seule fois pour enlever le péché d'un grand nombre » (Hébreux 9, 28) et pour toujours. On disait aussi que la messe est le renouvellement non sanglant du sacrifice sanglant du Calvaire, même s'il est plus précis de dire que le Sacrifice du Calvaire est « rendu présent » chaque fois que la messe est célébrée, comme je viens de le rappeler. « Le sacrifice de la croix et le sacrifice de l'Eucharistie sont un unique sacrifice. La victime et celui qui l'offrent sont identiques. Seule la manière de l'offrir diffère. Le sacrifice est sanglant sur la croix, non sanglant dans

l'Eucharistie » (*Abrégé du Catéchisme de l'Église catholique*, n° 280).

Comme dans l'Ancienne Alliance, le sacrifice est un véritable holocauste. « Il faut voir qu'il y a une différence entre sacrifice et holocauste. Tout holocauste est un sacrifice, mais tout sacrifice n'est pas un holocauste. Dans un sacrifice, on a l'habitude d'offrir une partie de la bête ; dans l'holocauste, la bête tout entière. Le mot holocauste se traduit en latin *totum incensum*, « totalement consumé ». Alors demandons-nous ce qui est sacrifice, ce qui est holocauste. Quand un homme voue à Dieu tel de ses biens, non tel autre, il y sacrifie. Quand il voue au Dieu tout-puissant tout ce qu'il a, tout ce qu'il vit, tout ce qu'il goûte, il y a holocauste » (Saint Grégoire le Grand, *Homélie sur Ézéchiël* 2, 8, 16). « Beaucoup de bonnes actions sont des sacrifices sans être des holocaustes, parce qu'elles n'enflamment pas l'âme tout entière d'amour spirituel. Ceux qui accomplissent les œuvres de Dieu sans renoncer pour autant aux œuvres du monde offrent bien un sacrifice, mais pas un holocauste » (*Ibid.* 1, 12, 30).

« Le sacrifice d'aujourd'hui est comme celui qu'offrit un jour l'unique Verbe incarné, il est offert (aujourd'hui comme alors) par Lui, car il est le sacrifice identique et unique » (Synode de Constantinople, 1156-1157, cité par Jean-Paul II, Lettre à tous les évêques sur le sacrement de l'Eucharistie, 24 février 1980, n° 9). En effet, le prêtre, à l'autel, ne fait que prêter son corps, sa voix et ses mains, son pauvre cœur (cf. saint Josémaria, *Aimer l'Église*, p. 93-94). Il offre le Sacrifice *in persona Christi*, « ce qui veut dire davantage que « au nom » ou « à la place » du Christ. « In persona » : c'est-à-dire dans l'identification spécifique, sacramentelle, au « grand prêtre de l'Alliance éternelle » (1 Jean 2, 2), qui est l'auteur et le sujet principal de son propre sacrifice, dans lequel il ne peut vraiment être remplacé par personne » (Jean-Paul II, lettre citée, n° 8). C'est donc Jésus-Christ qui est à la fois le grand prêtre et la victime de ce Sacrifice unique.

« L'Eucharistie est surtout un sacrifice : sacrifice de la rédemption et, en même temps, sacrifice de la Nouvelle Alliance » (Jean-Paul II, *Ibid.*). Elle est un sacrifice « parce qu'elle représente (rend présent) le sacrifice de la Croix, parce qu'elle en est le mémorial et parce qu'elle en applique le fruit » (*Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1366). Le Christ « s'offrit Lui-même à Dieu le Père une fois pour toutes, mourant en intercesseur sur l'autel de la Croix, afin de réaliser pour eux [les hommes] une rédemption éternelle. Cependant, comme sa mort ne devait pas mettre fin à son sacerdoce (cf. Hébreux 7, 24.27), à la dernière Cène, « la nuit où Il fut livré » (1 Corinthiens 11, 23), Il voulait laisser à l'Église, son épouse bien-aimée, un sacrifice visible (comme le réclame la nature humaine), où serait représenté le sacrifice sanglant qui allait s'accomplir une unique fois sur la Croix, dont la mémoire se perpétuerait jusqu'à la fin des siècles (cf. 1 Corinthiens 11, 23) et dont la vertu salutaire s'appliquerait à la rédemption, des péchés que nous commettons chaque jour » (concile de Trente). Par ce sacrifice « l'homme

rachète la dette du péché et est réconcilié avec Dieu » (Jean-Paul II, exhortation apostolique *Tertio millennio adveniente*, n° 7).

10. Un sacrifice de toute l'Église

L'Église est présentée par saint Paul sous l'image d'un corps dont le Christ est la tête (1 Corinthiens 12, 12 et suivants). L'Église est donc offerte avec le Christ à l'autel, et l'Eucharistie se présente à nous comme le sacrifice de l'Église, et donc de ses membres. Tous ceux qui prennent part à la messe, sans sacrifier comme le prêtre, cependant « offrent avec lui, en vertu du sacerdoce commun leurs propres sacrifices spirituels, représentés par le pain et le vin depuis le moment de leur présentation à l'autel. [...] Le pain et le vin deviennent, en un certain sens, le symbole de tout ce que l'assemblée eucharistique apporte d'elle-même en offrande à Dieu, et offre en esprit » (Jean-Paul II, Lettre à tous les évêques sur le sacrement de l'Eucharistie, 24 février 1980, n° 9).

Cette réalité souligne la « grandeur de la vie ordinaire » (titre d'une homélie de saint Josémaria, dans http://fr.escrivaworks.org/books/amis_de_dieu » >Amis de Dieu, n° 1-22) du chrétien pour qui la messe est « le centre et la racine de la vie spirituelle » (saint Josémaria, http://www.fr.escrivaworks.org/books/quand_le_christ_passe » >Quand le Christ passe, n° 87).

Comme les Pères conciliaires l'ont écrit, en parlant des fidèles laïcs et de la messe, « toutes leurs activités, leurs prières et leurs entreprises apostoliques, leur vie conjugale et familiale, leurs labeurs quotidiens, leurs détente d'esprit et de corps, s'ils sont vécus dans l'Esprit de Dieu, et même les épreuves de la vie, pourvu qu'elles soient patiemment supportées, tout cela devient offrandes spirituelles agréables à Dieu par Jésus-Christ (cf. 1 Pierre 2, 5) ; et dans la célébration eucharistique, ces offrandes rejoignent l'oblation du Corps du Seigneur pour être offertes en toute piété au Père. C'est ainsi que les laïcs consacrent à Dieu le monde lui-même, rendant partout à Dieu dans la sainteté de leur vie un culte d'adoration » (concile Vatican II, constitution dogmatique sur l'Église *Lumen gentium*, n° 34).

Après avoir reçu ces dons, le prêtre invite l'assemblée à prier « au moment d'offrir le sacrifice de toute l'Église ». Ceci est particulièrement important et montre toute la place que la vie ordinaire du chrétien est appelée à prendre dans le sacrifice de la messe en même temps que la valeur de sa vie pour le salut du monde. En effet, « tous ceux qui participent avec foi à l'Eucharistie se rendent compte qu'elle est un « Sacrificium », c'est-à-dire une « offrande consacrée ». En effet, le pain et le vin, présentés à l'autel et accompagnés de la dévotion et des sacrifices spirituels des participants, sont finalement consacrés, et donc deviennent *vraiment, réellement et substantiellement* le Corps livré et le Sang versé par le Christ lui-même » (Jean-Paul II, Lettre citée, n° 9). Cette

participation du baptisé au mystère eucharistique a elle-même un côté mystérieux, mais elle donne une dimension très positive à la vie. « L'Église veut que les fidèles non seulement offrent cette victime sans tache, mais encore qu'ils apprennent à s'offrir eux-mêmes et soient consommés, de jour en jour, par la médiation du Christ, dans l'unité avec Dieu et entre eux, pour qu'à la fin Dieu soit tout en tous » (*Instruction générale du Missel romain* de 2004, n° 55).

De ce fait, puisque le pain et le vin deviennent le Corps et le Sang du Christ, cela signifie que les offrandes spirituelles des participants à la messe deviennent elles aussi ce Corps et ce Sang. De la sorte se réalise ce que Jésus disait à ses apôtres, face à la multitude qui n'avait pas de quoi manger : « Donnez-leur à vous-mêmes à manger » (Marc 6, 37).

11. Les fins de toute messe

La messe, du fait qu'elle perpétue le Sacrifice du Christ sur le Calvaire, a les mêmes fins que le Sacrifice de la Croix et réunit au plus haut point les quatre finalités de la prière. Honorer et adorer Dieu d'abord, ce qui doit être l'activité principale du croyant. En effet, de la vertu de religion, celle qui nous unit le plus à Dieu, « l'adoration est l'acte premier. Adorer Dieu, c'est le reconnaître comme Dieu, comme le Créateur et le Sauveur, le Seigneur et le Maître de tout ce qui existe, l'Amour infini et miséricordieux. « Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et c'est à Lui seul que tu rendras un culte » (Luc 4, 8) dit Jésus, citant le Deutéronome (6, 13) » (*Catéchisme de l'Église catholique*, n° 2096). C'est la finalité *latreutique* de la messe, du grec *latreia*, « adoration ».

Une deuxième finalité consiste à rendre grâce à Dieu : c'est la finalité proprement eucharistique, le mot grec *eucharistia* voulant dire précisément « action de grâces ». L'Eucharistie est le grand don fait à l'homme de la vie même de Dieu. En communiant, le fidèle ne reçoit pas seulement un accroissement de la grâce sanctifiante, mais il reçoit l'auteur lui-même de la grâce, le Christ Seigneur, dont le Père et l'Esprit Saint sont indissociables. Dieu habite vraiment l'âme en état de grâce tant que le pain, devenu Corps du Christ, ne s'est pas dissous. L'Église et le baptisé rendent grâce à Dieu pour ce mystère de la présence réelle du Christ parmi son peuple et chez le communiant. Se réalise ainsi de façon admirable ce que Dieu a annoncé par saint Jean : « Voici que je me tiens à la porte et je frappe : si quelqu'un entend ma voix et ouvre la porte, j'entrerai chez lui, je dînerai avec lui et lui avec moi » (Apocalypse 3, 20). L'Eucharistie est « le don le plus grand que, dans l'ordre de la grâce et du sacrement, le divin Époux [Dieu] ait offert et offre sans cesse à son Épouse [l'Église]. [...] Il exige confiance et gratitude » (Jean-Paul II, Lettre à tous les évêques sur le sacrement de l'Eucharistie, 24 février 1980, n° 12).

La troisième finalité de la messe est la réparation pour les péchés des hommes : c'est la finalité dite satisfactoire. C'est pour cela que le Fils s'est

offert à son Père. « Par sa sainte passion, sur le bois de la Croix, Il nous a mérité la justification » (concile de Trente). C'est l'amour de Jésus poussé jusqu'à la fin (cf. Jean 13, 1) « qui confère sa valeur de rédemption et de réparation, d'expiation et de satisfaction au sacrifice du Christ » (*Catéchisme de l'Église catholique*, n° 616).

Enfin, la messe a une finalité impétratoire, du latin *impetrare*, « obtenir ». L'Eucharistie est une prière, le sommet de la prière de l'Église, dans laquelle nous demandons à Dieu ses dons et ses grâces pour les vivants et pour les morts ainsi que pour les besoins de l'Église et du monde. Elle est le lieu idéal de la prière de demande. Cela découle aussi de ce qui a été dit précédemment des sacrifices spirituels que les fidèles apportent à la messe : cela inclut leurs demandes.

12. Les effets, ou fruits, de l'Eucharistie

Globalement, la messe produit quatre fruits : général, pour toute l'Église ; particulier, pour les fidèles qui y participent ; très spécial, pour le prêtre qui la célèbre ; ministériel, pour ceux pour qui elle est offerte.

Il convient de souligner la différence de cette nourriture d'avec la nourriture du corps. Cette dernière produit dans le corps le bien de la vie physique, alors que l'Eucharistie produit son effet dans l'âme, d'une manière infiniment plus sublime, pour le bien de la vie spirituelle. Mais tandis que la nourriture se convertit en notre substance corporelle, en recevant la communion, c'est nous qui nous *convertissons* dans le Christ : « Tu ne me transformeras pas en toi, comme la nourriture en ta chair, mais tu te transformeras en Moi » (saint Augustin, *Confessions* 7, 10).

D'autre part, la Communion « fait grandir notre union au Christ et avec son Église. Elle maintient et renouvelle la vie de grâce reçue au baptême et à la confirmation, et elle accroît l'amour envers le prochain. En nous fortifiant dans la charité, elle efface les péchés véniels et nous préserve, pour l'avenir, des péchés mortels » (*Abrégé du Catéchisme de l'Église catholique*, n° 292), accordant la persévérance dans le bien. C'est la charité vivifiée qui efface les péchés véniels et la peine temporelle due pour eux. « En se donnant à nous, le Christ ravive notre amour et nous rend capables de rompre les attachements désordonnés aux créatures et de nous enraciner en Lui » (*Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1394). Mais l'Eucharistie n'a pas été instituée pour le pardon des péchés mortels : ceci est le propre de la confession. En effet, « le propre de l'Eucharistie est d'être le sacrement de ceux qui sont dans la pleine communion de l'Église » (*Ibid.*, n° 1395).

L'Eucharistie « engage envers les pauvres » (*Ibid.*, n° 1397). Un texte de saint Jean Chrysostome le montre bien : « Tu as goûté au Sang du Seigneur et tu ne reconnais pas même ton frère. Tu déshonores cette table-même, en ne jugeant pas digne de partager ta nourriture celui qui a été jugé digne de prendre part à cette table. Dieu t'a libéré de tous tes péchés et t'y a

invité. Et toi, pas même alors, tu n'es devenu plus miséricordieux » (*Homilia in primam ad Corinthios* 27, 4).

L'Eucharistie produit une ivresse spirituelle, la « sobre ivresse », qui désigne une expérience mystique enracinée dans la table eucharistique. « L'usage du sang salutaire et du calice du Seigneur bannit le souvenir du vieil homme, donne l'oubli de la vie profane et met à l'aise, en y mettant la joie de la divine bonté, le cœur triste et sombre qu'accablait auparavant le poids du péché » (saint Cyprien, *Epistola* 63, 11).

13. L'Eucharistie, gage de la vie éternelle

L'Eucharistie est aussi le gage ou la garantie de la gloire future ou à venir. C'est ce qu'exprime la prière *O sacrum convivium* : « Ô banquet sacré où le Christ est notre aliment, est ravivé le souvenir de sa passion, où la grâce emplit notre âme, où nous est donné le gage de la vie à venir. » « Le Christ ayant passé de ce monde au Père, nous donne dans l'Eucharistie le gage de la gloire auprès de Lui : la participation au Saint Sacrifice nous identifie avec son Cœur, soutient nos forces au long du pèlerinage de cette vie, nous fait souhaiter la Vie éternelle et nous unit déjà à l'Église du Ciel, à la Sainte Vierge Marie et à tous les Saints » (*Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1419).

Alors que nous attendons la résurrection de la chair, de notre corps, à la fin des temps, lorsque le Christ reviendra pour juger le monde entier, l'Eucharistie nous fait déjà entrer d'une certaine façon dans la gloire éternelle. La façon dont cette résurrection se produira « dépasse notre imagination et notre entendement ; elle n'est accessible que dans la foi. Mais notre participation à l'Eucharistie nous donne déjà un avant-goût de la transfiguration de notre corps par le Christ, dit le *Catéchisme de l'Église catholique* (n° 1000), qui cite ici saint Irénée : » De même que le pain qui vient de la terre, après avoir reçu l'invocation de Dieu, n'est plus du pain ordinaire, mais Eucharistie, constitué de deux choses, l'une terrestre et l'autre céleste, de même nos corps qui participent à l'Eucharistie ne sont plus corruptibles, puisqu'ils ont l'espérance de la résurrection » (*Adversus hæreses* 4, 18).

De plus, si « la communion des saints, c'est la communion des sacrements », comme cela a été dit à propos des sacrements en général (n° 6 : les sacrements du salut), ce nom de communion « convient mieux à l'Eucharistie que tout autre, parce que c'est elle principalement qui consomme cette communion » (*Catéchisme romain* ou *Catéchisme du concile de Trente* 1, 10, 24) et est donc, plus que tout autre, un avant-goût de la vie d'union à la Très Sainte Trinité au ciel.

14. L'Eucharistie comme sacrement de l'unité

Saint Augustin s'exclamait à propos de l'Eucharistie : « Ô sacrement de la piété ! Ô signe de l'unité ! Ô lien de la charité ! » (*In Evangelium Ioannis tractatus* 26, 6, 13). L'Eucharistie est le sacrement de l'unité. Celle-ci doit se manifester d'abord au sein de l'Église catholique elle-même. « L'Église a donc le devoir rigoureux de préciser tout ce qui concerne la participation à l'Eucharistie et sa célébration » (Jean-Paul II, Lettre à tous les évêques sur le sacrement de l'Eucharistie, 24 février 1980, n° 12). L'Eucharistie produit l'unité de tous les fidèles chrétiens dans le Seigneur, c'est-à-dire de l'unité de l'Église. Lorsqu'il célèbre, le prêtre doit avoir le sens du bien commun de l'Église. « Pendant ce sacrifice, ce n'est pas lui *seulement* avec sa communauté qui prie, mais c'est toute l'Église qui prie » (*Ibid.*).

« Par la communion eucharistique, l'Église est également consolidée dans son unité de corps du Christ », écrit Jean-Paul II, qui cite saint Jean Chrysostome : « Qu'est donc ce pain ? C'est le Corps du Christ. Que deviennent ceux qui le reçoivent ? Le corps du Christ : non pas plusieurs corps, mais un seul corps. En effet, comme le pain est tout un, bien qu'il soit constitué de multiples grains, qui, bien qu'on ne les voie pas, se trouvent en lui, tels que leur différence disparaisse en raison de leur parfaite fusion, de la même manière nous sommes unis les uns aux autres et nous sommes unis tous ensemble au Christ » (*Homilia in primam ad Corinthios* 24, 2 ; Jean-Paul II, encyclique *L'Église vit de l'Eucharistie*, n° 23).

La communion intraecclésiale est invisible et visible. *Invisible*, elle suppose la vie de grâce, d'où le lien étroit entre Eucharistie et pénitence, ce dernier sacrement étant « le passage obligé pour accéder à une pleine participation au Sacrifice eucharistique » (Jean-Paul II, *Ibid.*, n° 37). *Visible*, elle requiert d'accepter intégralement l'organisation et les moyens de salut de l'Église, notamment la profession de foi, les sacrements, le gouvernement et la communion ecclésiastique, sous la direction du Pontife romain et des évêques en communion avec lui.

Or, il faut déplorer que les chrétiens soient divisés, « précisément dans le sacrement de l'unité. Soutenus par l'Eucharistie, nous devons d'autant plus nous sentir incités à tendre de toutes nos forces à cette pleine unité que le Christ a ardemment souhaitée au Cénacle. [...] Je voudrais réaffirmer ma volonté de prendre l'engagement fondamental d'œuvrer avec toute mon énergie à la reconstruction de l'unité pleine et visible de tous les disciples du Christ. Je suis conscient que pour cela les manifestations de bons sentiments ne suffisent pas. Il y a un besoin de gestes concrets qui entrent dans les âmes et qui éveillent les consciences, invitant chacun à cette conversion intérieure qui est le présupposé de chaque progrès sur la voie de l'œcuménisme. Je demande à tous de prendre de manière décidée la route de cet œcuménisme spirituel qui, dans la prière, ouvre les portes à l'Esprit Saint, le seul qui puisse créer l'unité » (Benoît XVI, Homélie, 29 mai 2005).

« La communion sacramentelle correspond à l'union de l'homme et de la femme dans le mariage : de même qu'ils ne seront « qu'une seule chair », de même nous tous, dans la communion, devenons « un *pneuma* », ne

faisant qu'un avec Jésus. Le mystère nuptial de l'homme avec Dieu qu'annonçait l'Ancien Testament se réalise dans le sacrement du corps et du sang du Christ, de façon très concrète, à travers sa Passion » (J. Ratzinger, *L'Esprit de la liturgie*, Genève, 2001, p. 115).

15. Un sacrement offert pour la multitude

Quand il communie, « *chacun de nous reçoit le Christ*, mais aussi le *Christ reçoit chacun d'entre nous*. Il resserre son amitié avec nous. [...] En s'unissant au Christ, le peuple de la nouvelle Alliance, loin de se refermer sur lui-même, devient « sacrement » pour l'humanité, signe et instrument du salut opéré par le Christ » (Jean-Paul II, encyclique *L'Église vit de l'Eucharistie*, n° 22). Or, Jésus dit : « Buvez-en tous : car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, répandu pour la multitude en rémission des péchés » (Matthieu 26, 27-28). Que veut dire l'expression « multitude » ? Elle veut dire « qui sera versé pour vous tous ». Jésus avait déjà déclaré que le Fils de l'homme était venu « pour servir, et donner sa vie en rançon pour la multitude » (Matthieu 20, 28). « Multitude » s'oppose à « un » et non à « tous ». Le dessein salvifique de Dieu s'étend à tous les hommes de tous les temps. C'est bien ainsi que saint Paul l'entend : Dieu « veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité » (1 Timothée 2, 4). En lui-même, le sacrifice de l'autel est donc ouvert à l'humanité tout entière.

L'Eucharistie est le moyen de salut par excellence, qui donne à l'âme une nourriture spirituelle, qui n'est autre que la vie même de Dieu. Personne n'est exclu a priori de ce dessein de salut. Dans son Amour, Dieu appelle qui il veut, et celui qui est appelé est toujours libre de refuser d'entrer dans la communion de Dieu Un et Trine (en trois Personnes). De plus, les effets du salut se font sentir au-delà des membres de l'Église.

Cette universalité n'interdit pas de célébrer la messe à une intention déterminée, qu'il s'agisse d'un vivant ou d'une ou plusieurs âmes du purgatoire, ou encore d'un événement, en l'honneur de Dieu, en action de grâces, etc. Quand la messe est célébrée pour des défunts, elle est dite « en suffrage » pour le repos de leur âme.

En effet, le Saint Sacrifice de l'autel peut être offert pour tous ceux qui peuvent en profiter, vivants ou morts, à l'exclusion des damnés de l'enfer dont le sort est scellé définitivement. L'*offrande de messe* est l'aumône donnée au prêtre pour qu'il célèbre la messe pour cette intention déterminée. Le prêtre a l'obligation de respecter les indications du donateur et de s'acquitter scrupuleusement de cette charge. En France, cette offrande est prise en compte dans le calcul du traitement des prêtres.

16. La présence eucharistique est dynamique

Le pape Benoît XVI a fait remarquer que « dans l'Eucharistie, le Christ est réellement présent parmi nous. Sa présence n'est pas une présence statique. C'est une présence dynamique, qui nous saisit pour nous faire siens, pour nous assimiler à Lui. Le Christ nous attire à Lui, il nous fait sortir de nous-mêmes pour faire de nous tous une seule chose avec Lui. De cette façon, il nous insère également dans la communauté des frères, et la communion avec le Seigneur est toujours également une communion avec nos sœurs et avec nos frères. Et nous voyons la beauté de cette communion que la Sainte Eucharistie nous donne.

Nous abordons ici une dimension supplémentaire de l'Eucharistie [...]. Le Christ que nous rencontrons dans le sacrement est le même ici à Bari qu'à Rome, ici en Europe qu'en Amérique, en Afrique, en Asie, en Océanie. C'est l'unique et même Christ qui est présent dans le Pain eucharistique de chaque lieu de la terre. Cela signifie que nous ne pouvons le rencontrer qu'avec tous les autres. Nous ne pouvons le recevoir que dans l'unité. N'est-ce pas ce que nous a dit l'apôtre Paul [...] ? Écrivant aux Corinthiens, il affirmait : « *Parce qu'il n'y a qu'un pain, à plusieurs nous ne sommes qu'un corps, car tous nous participons à ce pain unique* » (1 Corinthiens 10, 17). La conséquence est claire : nous ne pouvons pas communiquer avec le Seigneur, si nous ne communiquons pas entre nous. Si nous voulons nous présenter à Lui, nous devons également nous mettre en mouvement pour aller les uns à la rencontre des autres. C'est pourquoi il faut apprendre la grande leçon du pardon : ne pas laisser notre âme être rongée par le ressentiment, mais ouvrir notre cœur à la magnanimité de l'écoute de l'autre, ouvrir notre cœur à la compréhension à son égard, à l'éventuelle acceptation de ses excuses, au don généreux des nôtres » (Benoît XVI, Homélie pour la clôture du 24^{ème} Congrès eucharistique italien, 29 mai 2005).

Disons encore que la mission de l'Église s'inscrit dans la continuité de celle du Christ, selon le mandat missionnaire qu'il a confié à ses apôtres : « De même que le Père m'a envoyé, moi aussi, je vous envoie » (Jean 20, 21). « C'est pourquoi, de la perpétuation du sacrifice du Christ dans l'Eucharistie et de la communion à son corps et à son sang, l'Église reçoit les forces spirituelles nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Ainsi, l'Eucharistie apparaît en même temps comme la *source* et le sommet de toute l'évangélisation, puisque son but est la communion de tous les hommes avec le Christ et en lui avec le Père et l'Esprit Saint » (Jean-Paul II, encyclique L'Église vit de l'Eucharistie, n° 22).

17. La participation des fidèles à la messe

La messe est une action de toute l'Église. Certes, la messe célébrée par un prêtre qui se trouverait seul ou avec un unique assistant porterait ses fruits. Mais pour que l'Eucharistie édifie vraiment l'Église, il est nécessaire que les fidèles y prennent une part, que le concile Vatican II qualifie d'active. L'Église se soucie d'obtenir « que les fidèles n'assistent pas à ce mystère de la foi comme des spectateurs étrangers ou muets, mais que, le comprenant bien dans ses rites et

ses prières, ils participent consciemment, pieusement et activement à l'action sacrée, soient formés par la parole de Dieu, se restaurent à la table du Corps du Seigneur, rendent grâce à Dieu ; qu'offrant la victime sans tache, non seulement par les mains du prêtre, mais aussi ensemble avec lui, ils apprennent à s'offrir eux-mêmes et, de jour en jour, soient consommés par la médiation du Christ dans l'unité avec Dieu et entre eux pour que, finalement, Dieu soit tout en tous » (concile Vatican II, constitution sur la liturgie Sacrosanctum Concilium, n° 48).

N'oublions pas que l'Eucharistie se présente à nous « comme le sommet de tous les sacrements, car elle porte à sa perfection la communion avec Dieu le Père, grâce à l'identification au Fils unique par l'action de l'Esprit Saint. [...] C'est précisément pour cela qu'il est opportun de cultiver dans les cœurs le désir constant du sacrement de l'Eucharistie » (Jean-Paul II, encyclique L'Église vit de l'Eucharistie, n° 34).

De plus, « étant source de charité, l'Eucharistie a toujours été au centre de la vie des disciples du Christ. Elle se présente sous l'aspect du pain et du vin, c'est-à-dire de nourriture et de boisson. Elle est donc aussi familière à l'homme, aussi étroitement liée à sa vie, que le sont justement la nourriture et la boisson. La vénération de Dieu qui est Amour naît, dans le culte eucharistique, de cette sorte d'intimité dans laquelle Lui-même, comme la nourriture et la boisson, remplit notre être spirituel, en lui assurant comme elles la vie » (Jean-Paul II, Lettre aux évêques sur le sacrement de l'Eucharistie, n° 7).

Pour promouvoir la participation active, « on favorisera les acclamations du peuple, les réponses, le chant des psaumes, les antiennes, les cantiques et aussi les actions ou gestes et les attitudes corporelles. On observera aussi en son temps un silence sacré » (concile Vatican II, constitution Sacrosanctum Concilium, n° 31). « Chaque célébration doit être adaptée aux besoins des participants, ainsi qu'à leur capacité, leur préparation intérieure et leur génie propre, selon les facultés établies par les normes liturgiques. Dans chaque célébration, il existe d'amples possibilités d'introduire une certaine variété dans le choix des chants, des mélodies, des oraisons et des lectures bibliques, ainsi que dans le cadre de l'homélie, dans la préparation de la prière des fidèles, dans les monitions qui sont parfois prononcées, et dans l'ornementation de l'église en fonction des temps liturgiques. Ces éléments doivent contribuer à mettre en évidence plus clairement les richesses de la tradition liturgique, et, tout en tenant compte des nécessités pastorales, à conférer avec soin une connotation particulière à la célébration, afin de favoriser la participation intérieure. Cependant, il faut se souvenir que l'efficacité des actions liturgiques ne réside pas dans les changements fréquents des rites, mais en vérité dans l'approfondissement de la parole de Dieu et du mystère célébré » (Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des sacrements, instruction *Redemptionis Sacramentum*, 25 mars 2004, n° 39).

18. Des fonctions particulières remplies par des laïcs

Les laïcs hommes peuvent être admis de manière stable, par décret de la conférence des évêques, aux ministères de lecteur et d'acolyte, par le rite liturgique prescrit, pourvu qu'ils remplissent les conditions d'âge et de qualités requises. Tous les laïcs peuvent exercer la fonction de lecteur de façon temporaire, selon les dispositions du droit, ainsi que les fonctions de commentateur, chantre ou autres (cf. *Code de droit canonique*, canon 230). Ils peuvent également être admis à prêcher dans une église ou un oratoire, en cas de besoin, selon les dispositions de la conférence des évêques du pays. Cette faculté ne porte pas sur l'homélie, qui est toujours réservée au prêtre ou au diacre, car elle fait partie de la messe (cf. *Ibid.* et canon 767 § 1).

« Pour que la liturgie de l'Église se déroule d'une manière digne et convenable, tous, « ministres ordonnés ou fidèles laïcs, en accomplissant leur ministère ou leur fonction, doivent faire tout ce qui leur revient, et cela seulement » autant dans la célébration liturgique elle-même que dans sa préparation », et ce, en évitant toute cléricisation des laïcs qu'une action trop envahissante du clergé. « Le fidèle laïc, appelé à prêter son concours dans les célébrations liturgiques, doit être dûment préparé, et se recommander par sa vie chrétienne, sa foi, sa conduite morale et sa fidélité envers le Magistère de l'Église. Il convient qu'il ait reçu une formation liturgique adaptée à son âge, sa condition, son genre de vie et son degré de culture religieuse. On ne choisira personne dont la désignation puisse provoquer l'étonnement des fidèles » (Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des sacrements, instruction *Redemptionis Sacramentum*, 25 mars 2004, n° 44-46).

« Il est tout à fait louable que se maintienne la coutume insigne que soient présents des enfants ou des jeunes — dénommés habituellement « servants d'autel » ou « enfants de chœur » — qui servent à l'autel comme acolytes, et reçoivent, selon leurs capacités, une catéchèse utile, adaptée à leur service. On ne doit pas oublier que, du nombre de ces enfants, qui servent à l'autel, a surgi, au long des siècles, une multitude de ministres sacrés. Afin de pourvoir plus efficacement aux besoins pastoraux de ces servants d'autel, il est nécessaire d'instituer et de promouvoir pour eux des associations, en faisant même appel à la participation et à l'aide de leurs parents. Quand des associations de ce genre acquièrent une dimension internationale, il revient à la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des sacrements de les ériger, ou d'approuver et de reconnaître leurs statuts. Les filles ou les femmes peuvent être admises à ce service de l'autel, au jugement de l'évêque diocésain ; dans ce cas, il faut suivre les normes établies à ce sujet » (*Ibid.*, n° 47).

19. Les dispositions pour communier

Seul le fidèle dûment disposé et préparé peut accéder à la « table sainte », c'est-à-dire communier. Cela veut dire qu'il doit s'agir d'un fidèle catholique (en dehors de certains cas précisés par le *Code de droit canonique*, canon 844, et sur lesquels je n'entre pas ici) se trouvant en état de grâce, ou n'ayant pas sur la conscience de péché grave non pardonné (là aussi quelques exceptions peuvent se produire, par exemple quand le fait de ne pas communier pourrait causer un scandale : mais il faut au préalable que l'intéressé fasse un acte de contrition parfaite, qui inclut la ferme résolution de se confesser au plus tôt). Saint Paul exhorte à un examen de conscience quand il écrit : « Quiconque mange ce pain ou boit cette coupe du Seigneur indignement aura à répondre du corps et du sang du Seigneur. Que chacun donc s'éprouve soi-même et qu'il mange alors de ce pain et boive de cette coupe ; car celui qui mange et boit, mange et boit sa propre condamnation, s'il n'y discerne le Corps » (1 Corinthiens 11, 27-29). « Pour recevoir le Christ dans notre âme, comment devons-nous nous préparer ? Avons-nous parfois pensé quelle serait notre conduite si l'on ne pouvait communier qu'une seule fois dans sa vie ? » (saint Josémaria, *Quand le Christ passe*, n° 91).

En outre, le fidèle doit observer les indications relatives au jeûne eucharistique (dans l'Église catholique, ne pas avoir mangé depuis une heure — la prise de médicament ne rompant pas le jeûne —, voir un quart d'heure pour les malades et ceux qui s'en occupent). « L'attitude corporelle (gestes, vêtements) traduira le respect, la solennité, la joie de ce moment où le Christ devient notre hôte » (*Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1387).

Le pape saint Pie X a encouragé la communion fréquente, si possible quotidienne. L'obligation minimale faite par l'Église est « de recevoir au moins une fois par an l'Eucharistie, si possible au temps pascal, préparés par le sacrement de la Réconciliation » (*Ibid.*, n° 1388). Il est permis de communier deux fois dans la même journée, pourvu que l'on assiste à deux messes différentes. Celui qui est sur le point de mourir doit recevoir, autant que possible, la communion sous la forme du Viatique, du latin *viaticum*, « provision de voyage ». « Recevoir le viatique est une obligation grave, afin d'obtenir une grande aide spirituelle au moment où le fidèle va entreprendre son dernier voyage et quitter ce monde. C'est pourquoi le malade peut le recevoir même s'il a déjà communié ce jour-là » (D. Le Tourneau, « Viatique », *Les mots du christianisme*, p. 648). D'où la nécessité de prévenir le prêtre suffisamment à l'avance, alors que le malade a encore ses esprits.

20. Les façons de communier

La communion peut être administrée dans la bouche ou déposée dans la main du fidèle. Cette dernière pratique a été autorisée par le Saint-Siège à la demande de certaines conférences d'évêques. Mais elle doit respecter « le libre choix et la libre volonté de ceux qui, là où a été autorisée aussi la distribution de

la communion dans la main, préfèrent s'en tenir à l'usage de la recevoir dans la bouche » (Jean-Paul II, Lettre à tous les évêques sur le sacrement de l'Eucharistie, 24 février 1980, n° 11). On n'oubliera pas que « toucher les saintes espèces, les distribuer de ses mains, est un privilège de personnes ordonnées, qui indique une participation active au ministère de l'Eucharistie. Il ne fait aucun doute que l'Église peut concéder cette faculté à des personnes qui ne sont ni prêtres ni diacres, comme le sont les acolytes dans l'exercice de leur ministère, spécialement s'ils sont destinés à une future ordination, ou d'autres laïques qui y sont habilités pour une juste nécessité, et toujours après une préparation adéquate » (Jean-Paul II, Ibid.), selon les normes du droit (cf. Code de droit canonique, canon 230 § 3). Quand le communiant reçoit le Sacrement dans la main, « dans les régions où la conférence des évêques le permet, avec la confirmation du Siège Apostolique, [...] il faut veiller attentivement dans ce cas à ce que l'hostie soit consommée aussitôt par le communiant devant le ministre, pour que personne ne s'éloigne avec les espèces eucharistiques dans la main. S'il y a un risque de profanation, la sainte communion ne doit pas être donnée dans la main des fidèles » (instruction *Redemptionis Sacramentum*, n° 92).

« Les fidèles communient à genoux ou debout, selon ce qu'aura établi la conférence des évêques », avec la confirmation du Siège Apostolique. « Toutefois, quand ils communient debout, il est recommandé qu'avant de recevoir le Sacrement ils fassent le geste de respect qui lui est dû, que la conférence des évêques aura établi » (Ibid., n° 90). « Il faut maintenir l'usage du plateau pour la Communion des fidèles, afin d'éviter que la sainte hostie, ou quelque fragment, ne tombe à terre » (Ibid., n° 93).

21. La communion sous les deux espèces

Nous avons vu que le Christ est présent tout entier dans chaque espèce sacramentelle et dans chacune de ses parties. Par conséquent, la communion au seul Corps du Christ remplit pleinement sa fonction de nous faire entrer dans la vie intratrinitaire et de nous apporter la nourriture nécessaire à notre vie de chrétien. « En ce qui concerne les fruits de la communion, ceux qui reçoivent une seule espèce ne sont privés d'aucune grâce nécessaire au salut » (concile de Trente, cité dans Introduction générale du missel romain IIIe édition, 2000, n° 282). Cependant, « la sainte communion réalise plus pleinement sa forme de signe lorsqu'elle est faite sous les deux espèces. En effet, sous cette forme, le signe du banquet eucharistique est davantage mis en lumière, et l'on exprime plus clairement la volonté divine d'accomplir la nouvelle et éternelle Alliance dans le Sang du Seigneur. De cette façon, on montre aussi plus clairement la relation entre le banquet eucharistique et le banquet eschatologique dans le royaume du Père (Ibid., n° 281). Ceci étant la communion est donnée sous les deux espèces « selon les lois

liturgiques » (*Code de droit canonique*, canon 925), non selon l'arbitraire du célébrant, et ne peut pas non plus devenir une pratique habituelle.

« En plus des cas indiqués dans les livres liturgiques, la communion sous les deux espèces est permise : a) aux prêtres qui ne peuvent célébrer ou concélébrer ; b) au diacre et à tous ceux qui exercent une fonction au cours de la messe ; c) aux membres des communautés, au cours de la messe conventuelle ou à la messe dite de communauté, aux séminaristes et à tous ceux qui font les exercices spirituels ou participent à une réunion spirituelle ou pastorale. L'évêque diocésain peut déterminer pour son diocèse des normes [...] qui devront être observées aussi dans les églises des religieux et par les petits groupes. Il a aussi la faculté de permettre de donner la communion sous les deux espèces, chaque fois que le prêtre célébrant estime opportun de le faire sans risque de faute, c'est-à-dire pourvu que les fidèles soient bien instruits et que soit évité tout danger de profaner le sacrement, ou encore que le nombre de participants ou une raison quelconque ne rende le rite trop difficile à réaliser » (*Introduction générale du missel romain* IIIe édition, 2000, n° 283).

Dans la pratique, cela peut se faire de plusieurs façons : soit le prêtre prend le Corps du Christ qu'il trempe dans le Sang ou « intinction » (ce n'est en aucun cas le fidèle non clerc qui « se communique » lui-même), soit le fidèle communique d'abord au Corps, puis boit au calice, en principe avec une pipette prévue à cet effet : « Il n'est pas permis aux fidèles de prendre eux-mêmes le pain consacré ou le calice, et encore moins de se le transmettre de main en main » (*Ibid.*, n° 160). « Il est possible de consommer le Sang du Christ soit en buvant directement au calice, soit par intinction, soit en employant un chalumeau, ou une cuiller ». À défaut, quand la communion est administrée par intinction, il faut utiliser des hosties, qui ne doivent être ni trop minces ni trop petites, et celui qui communique doit recevoir le Sacrement de la part du prêtre uniquement dans la bouche » (instruction *Redemptionis Sacramentum*, n° 103).

22. L'action de grâces

L'attitude la plus logique quand nous recevons un cadeau est de manifester de la reconnaissance envers le donateur, une reconnaissance d'autant plus grande que le présent est d'importance. Dans l'Eucharistie, nous ne percevons pas un bien quelconque, mais l'auteur même de notre vie et de la grâce. Notre foi nous dit que Jésus-Christ est « vraiment, réellement et substantiellement présent » dans le Saint-sacrement, dans chaque hostie consacrée, et qu'il s'y trouve en entier, avec son corps, son sang, son âme et sa divinité.

De plus, l'« espèce sacramentelle » du pain consacré et devenu vrai corps de notre Seigneur ne se dissout en nous qu'au bout d'une dizaine de minutes. Pendant ce temps-là, notre âme est un véritable tabernacle qui abrite réellement le Dieu fait Homme. Il est donc logique que nous tâchions de consacrer ces dix minutes à remercier le Seigneur d'être descendu dans notre âme, qui, quelle que

soit notre préparation, ressemblera toujours davantage à l'étable de Bethléem qu'au palais d'un grand roi.

« Les saints, en particulier sainte Thérèse, Bossuet aimait à le rappeler, nous ont souvent dit que l'action de grâces sacramentelle est pour nous le moment le plus précieux de la vie spirituelle. L'essence du Sacrifice de la Messe est bien dans la double consécration, mais c'est par la communion que nous participons nous-mêmes à ce sacrifice d'une valeur infinie. Il doit y avoir en ce moment un contact de la sainte âme de Jésus, unie personnellement au Verbe, avec la nôtre, une union intime de son intelligence humaine éclairée par la lumière de gloire avec notre intelligence souvent obscurcie, oublieuse de nos grands devoirs, obtuse en quelque sorte à l'égard des choses divines ; il doit y avoir aussi une union non moins profonde de la volonté humaine du Christ, immuablement fixée dans le bien, avec notre volonté chancelante, et enfin une union de sa sensibilité si pure avec la nôtre parfois si troublée. Dans la sensibilité du Sauveur il y a les deux vertus de force et de virginité qui fortifient et virginisent les âmes qui s'approchent de Lui.

Or, *Jésus ne parle qu'à ceux qui l'écoutent*, qu'à ceux qui ne sont pas volontairement distraits. Nous ne devons pas seulement nous reprocher nos distractions directement volontaires, mais celles qui le sont indirectement, par suite de notre *négligence* à considérer ce que nous devons considérer, à vouloir ce que nous devons vouloir, à faire ce que nous devons faire. Cette négligence est source d'une foule de péchés d'omission, qui passent presque inaperçus à l'examen de conscience, parce qu'ils ne sont rien de positif, mais l'absence de ce qui devrait être. Bien des personnes, qui ne se trouvent pas de péchés parce qu'elles n'ont *commis* rien de grave, sont pleines de négligences indirectement volontaires et par suite coupables. Ne négligeons pas le devoir de l'action de grâces, comme il arrive trop souvent aujourd'hui. Quels fruits peuvent porter des communions faites avec tant de sans-gêne ? » (R. Garrigou-Lagrange, O.P., *La Vie Spirituelle*, 44 (1935), p. 141-149).

Un ancien texte, la *Didaché* ou *Doctrine des apôtres*, qui remonte au II^e siècle, invite à rendre grâce à Dieu pour le pain et le vin qui ont été offerts à l'autel et qui, changeant de nature quoique non de constitution chimique, sont devenus vraiment le Corps et le Sang du Christ. Nous y lisons ceci, qui peut servir d'exemple :

« Pour l'Eucharistie, rendez grâce ainsi :

D'abord pour la coupe :

Nous te rendons grâce, notre Père, pour la sainte vigne de David, ton serviteur, que tu nous as révélé par Jésus, ton serviteur.

Gloire à toi dans les siècles !

Puis pour le pain rompu :

Nous te rendons grâce, notre Père, pour la vie et la connaissance que tu nous as révélées par Jésus, ton serviteur.

Gloire à toi dans les siècles !

Comme ce pain rompu autrefois disséminé sur les collines a été recueilli pour ne plus faire qu'un,

Qu'ainsi soit rassemblée ton Église des extrémités de la terre dans ton royaume.

Car c'est à toi qu'appartiennent la gloire et la puissance, par Jésus-Christ, dans les siècles ! »

23. L'Eucharistie dominicale

L'Église prescrit que « le dimanche et les autres jours de fête de précepte, les fidèles sont tenus par l'obligation de participer à la messe » (*Code de droit canonique*, canon 1427). « Selon la tradition apostolique dont l'origine remonte jusqu'au jour même de la résurrection du Seigneur, l'Église célèbre le mystère pascal chaque huitième jour, qui est nommé à juste titre jour du Seigneur ou jour dominical » (concile Vatican II, constitution *Sacrosanctum Concilium*, n° 106).

Le dimanche prend le relais du sabbat, jour de repos de l'Ancienne Alliance, à la suite du repos de Dieu au terme de la Création : « Dieu se reposa le septième jour de tout le travail qu'il avait fait. Et Dieu bénit le septième jour et le sanctifia » (Genèse 2, 2-3). Il prescrivit plus tard aux Hébreux de respecter ce jour saint. C'est le troisième des commandements : « Tu te souviendras que tu as été esclave au pays d'Égypte et que Yahvé ton Dieu t'en a fait sortir à main forte et à bras étendu. Voilà pourquoi le Seigneur ton Dieu te commande de pratiquer le jour du sabbat » (Deutéronome 5, 15).

« Le jour du repos est donc tel, d'abord parce qu'il est le jour béni » par Dieu et « sanctifié » par lui, autrement dit séparé des autres jours pour être, entre tous, le « jour du Seigneur » (Jean-Paul II, lettre apostolique *Le jour du Seigneur*, n° 14).

Jésus est ressuscité d'entre les morts « le premier jour de la semaine » (Matthieu 28, 1). « En tant que « premier jour », le jour de la Résurrection du Christ rappelle la première création » (*Catéchisme de l'Église catholique*, n° 2174). En effet, en lui se réalise pleinement le sens « spirituel » du sabbat : « Nous considérons que la personne de notre Rédempteur, notre Seigneur Jésus-Christ, est le vrai sabbat » (saint Grégoire le Grand, *Epistola* 13, 1 ; Jean-Paul II, lettre citée, n° 18). « En tant que « huitième jour » qui suit le sabbat, il signifie la nouvelle création inaugurée avec la Résurrection du Christ. Il est devenu pour les chrétiens le premier de tous les jours, la première de toutes les fêtes, le jour du Seigneur (*Hè kuriakè hèmèra*, *dies dominica*), le « dimanche » (*Catéchisme de l'Église catholique*, n° 2174).

Le concile Vatican II a déclaré que « la principale manifestation de l'Église réside dans la participation plénière et active de tout le saint peuple de Dieu aux mêmes célébrations liturgiques, surtout à la même Eucharistie, dans une seule prière, auprès de l'autel unique où préside l'évêque entouré de son presbytérium

et de ses ministres (constitution *Sacrosanctum Concilium*, n° 41). Ceci vaut avant tout pour le dimanche, qui « doit être observé dans l'Église tout entière comme le principal jour de fête de précepte » (*Code de droit canonique*, canon 1246 § 1). De ce fait, l'Eucharistie dominicale, « avec l'obligation de la présence communautaire et la solennité particulière qui la distingue, précisément parce qu'elle est célébrée « le jour où le Christ est ressuscité d'entre les morts et nous a fait participer à sa vie immortelle », souligne avec plus de force sa dimension ecclésiale, se situant comme le modèle des autres célébrations eucharistiques » (Jean-Paul II, lettre citée, n° 34).

« Cette obligation de conscience, fondée sur un besoin intérieur que les chrétiens des premiers siècles éprouvaient avec tant de force, l'Église n'a cessé de l'affirmer, même si elle n'a pas estimé nécessaire de la prescrire d'emblée. C'est seulement plus tard, devant la tiédeur ou la négligence de certains, qu'elle a dû expliciter le devoir de participer à la Messe dominicale : elle l'a fait le plus souvent sous forme d'exhortations, mais elle a dû parfois recourir aussi à des dispositions canoniques précises. C'est ce qu'elle a fait en divers Conciles particuliers à partir du IV^e siècle (par exemple au Concile d'Elvire en 300, qui ne parle pas d'obligation mais des conséquences pénales de trois absences) et surtout à partir du VI^e siècle (comme cela a été fait au Concile d'Agde en 506). Ces décrets de Conciles particuliers ont abouti à une coutume universelle à caractère d'obligation, comme une chose tout à fait évidente.

Le Code de Droit canonique de 1917 donnait pour la première fois à cette tradition la forme d'une loi universelle. Le Code actuel la reprend, disant que « le dimanche et les autres jours de fête de précepte, les fidèles sont tenus par l'obligation de participer à la Messe ». Cette loi a été normalement entendue comme impliquant une obligation grave : c'est ce qu'enseigne aussi le Catéchisme de l'Église catholique, et l'on en comprend bien la raison si l'on considère l'importance que revêt le dimanche pour la vie chrétienne » (Jean-Paul II, lettre apostolique *Le Jour du Seigneur*, n° 47). « Satisfait au précepte de participation à la messe, qui assiste à la messe célébrée selon le rite catholique le jour de fête lui-même ou le soir du jour précédent » (*Code de droit canonique*, canon 1248 § 1). Ce n'est pas le cas de celui qui suivrait la messe à la télévision, ni des personnes qui participent à une Assemblée dominicale en l'absence de prêtre, car pour satisfaire au précepte, il faut être physiquement présent là où la messe est célébrée. On peut être exempté de ce précepte pour des raisons graves : maladie, soin des nourrissons, par exemple, ou dispensé par le pasteur propre dans des circonstances déterminées.

24. La sanctification du dimanche

« L'institution du Jour du Seigneur contribue à ce que tous jouissent du temps de repos et de loisir suffisant qui leur permette de cultiver leur vie familiale, culturelle, sociale et religieuse » (*Catéchisme de l'Église*

catholique

, n° 2184). « Si la participation à l'Eucharistie est le cœur du dimanche, il serait cependant réducteur de ramener à cela seul le devoir de le « sanctifier ». Le jour du Seigneur est en effet bien vécu s'il est tout entier marqué par la mémoire reconnaissante et active des merveilles de Dieu. Cela engage chacun des disciples du Christ à donner aussi à d'autres moments de la journée, vécus en dehors du contexte liturgique — la vie de famille, les relations sociales, les temps de détente —, un style qui aide à faire ressortir la paix et la joie du Ressuscité dans le tissu ordinaire de la vie. Par exemple, parents et enfants se retrouvant dans le calme, peuvent en profiter, non seulement pour s'ouvrir à l'écoute mutuelle, mais aussi pour vivre ensemble des moments de formation et de plus grand recueillement. Pourquoi ne pas prévoir, même dans la vie laïque lorsque c'est possible, des temps consacrés à la prière, comme en particulier la célébration solennelle des vêpres, ainsi qu'éventuellement des rencontres de catéchèse qui, la veille du dimanche ou l'après-midi du jour, préparent et complètent dans l'âme des chrétiens le don même de l'Eucharistie ?

Cette forme assez traditionnelle de « sanctification du dimanche » est peut-être devenue plus difficile dans beaucoup de milieux ; mais l'Église manifeste sa foi en la présence agissante du Ressuscité et en la puissance de l'Esprit Saint en montrant, aujourd'hui plus que jamais, qu'elle ne se contente pas de propositions minimalistes ou médiocres sur le plan de la foi, et en aidant les chrétiens à faire ce qui est plus parfait et plus agréable au Seigneur. Du reste, en dehors de ces difficultés, les signes positifs et encourageants ne manquent pas. Grâce au don de l'Esprit, on voit apparaître, dans beaucoup de milieux ecclésiaux, une aspiration nouvelle à la prière dans ses formes multiples. On redécouvre aussi des expressions anciennes du sentiment religieux, comme le pèlerinage, et les fidèles profitent souvent du repos dominical pour se rendre dans des sanctuaires où ils vivent pendant quelques heures, peut-être en famille, une expérience de foi plus intense » (Jean-Paul II, lettre apostolique *Le Jour du Seigneur*, n° 52).

« Aux disciples du Christ, en tout cas, il est demandé de ne pas confondre la célébration du dimanche, qui doit être une vraie sanctification du jour du Seigneur, avec la « fin de semaine », comprise essentiellement comme un temps de simple repos ou d'évasion. [...] Lorsque le dimanche perd son sens originel et se réduit à n'être que la « fin de la semaine », il peut arriver que l'homme, même en habits de fête, devienne incapable de faire une fête, parce qu'il reste enfermé dans un horizon si réduit qu'il ne peut plus voir le ciel » (Jean-Paul II, *Ibid.*, n° 4).

Jour de repos, le dimanche est aussi « jour de paix pour l'homme avec Dieu, avec lui-même et avec ses semblables, le dimanche devient ainsi un moment où l'homme est invité à porter un regard renouvelé sur les merveilles de la nature, en se laissant saisir par son harmonie admirable et mystérieuse » (Jean-Paul II, lettre apostolique *Le Jour du Seigneur*, n° 67). « Étant donné que, pour ne pas se perdre dans le vide ou devenir une source d'ennui, le repos doit apporter lui-même un enrichissement spirituel, une plus grande liberté, la possibilité d'une contemplation et d'une communion fraternelle, les fidèles

choisiront, parmi les moyens de se cultiver et les divertissements offerts par la société, ceux qui s'accordent le mieux avec une vie conforme aux préceptes de l'Évangile » (n° 68). « Le dimanche doit également donner aux fidèles l'occasion de se consacrer aux œuvres de miséricorde, de charité et d'apostolat » (n° 69). « De fait, dès les temps apostoliques, le rassemblement dominical a été pour les chrétiens un moment de partage fraternel avec les plus pauvres » (n° 70).

« Le dimanche chrétien est donc tout autre chose qu'une évasion. Il est plutôt une « prophétie » inscrite dans le temps, une prophétie qui oblige les croyants à suivre les pas de Celui qui est venu « porter la bonne nouvelle aux pauvres, annoncer aux captifs la délivrance et aux aveugles le retour à la vue, renvoyer en liberté les opprimés, proclamer une année de grâce du Seigneur » (Luc 4, 18-19). À son école, dans la mémoire dominicale de la Pâque et se souvenant de sa promesse : « Je vous laisse la paix ; c'est ma paix que je vous donne » (Jean 14, 27), le croyant devient à son tour *artisan de paix* » (n° 73).

En outre, le dimanche présente une dimension eschatologique, en ce sens qu'il ouvre sur l'eschatologie, c'est-à-dire sur la fin des temps et la résurrection des corps qui interviendra à ce moment-là. « Dans ces jours qui ont une certaine signification de figure, le premier se trouve être aussi le huitième. En effet, le dimanche (*dominicus dies*) est appelé *prima sabbati*, mais le premier jour cède la place au second qui vient après. Dans ce jour au contraire, que celui-ci, le huitième et premier, signifie, se trouve être la première éternité que nous avons quittée par le péché originel de nos premiers parents pour descendre dans la mortalité d'ici-bas, et la dernière octave qu'après la résurrection dernière et la destruction de la Mort ennemie nous récupérerons, en sorte que ce qui est corruptible revête l'incorruptibilité [...]. Ce n'est donc pas non plus sans raison que Notre-Seigneur lui-même, en ce jour dominical, à la fois premier et huitième, a daigné montrer dans sa chair mortelle aussi le type de la résurrection corporelle » (saint Augustin, Sermon pour l'octave de Pâques, cité dans J. Daniélou, *Bible et liturgie*, Paris, 1950, p. 380-381).

25. La concélébration

Le concile Vatican II a rétabli l'ancienne pratique de la concélébration, qui restait d'ailleurs en vigueur lors de la messe d'ordination d'un évêque ou de celle des prêtres, ainsi qu'à la messe pour la bénédiction d'un abbé et à la messe chrismale.

« La concélébration manifeste de façon heureuse l'unité du sacerdoce et du sacrifice, ainsi que l'unité du peuple de Dieu tout entier » (Instruction générale du Missel romain, n° 199). « Elle contribue à consolider la fraternité ministérielle existant entre les prêtres » (Sacré Congrégation des Rites, instruction *Eucharisticum mysterium*, n° 47). Lorsqu'elle est recommandée (le Jeudi saint, aux messes célébrées lors des conciles, des assemblées d'évêques et des synodes, à la messe conventuelle et à la messe

principale, dans les églises et les oratoires, aux messes célébrées à l'occasion de réunions de prêtres, aussi bien séculiers que religieux), il faut tenir compte de l'utilité des fidèles, car le premier devoir du prêtre est le service des fidèles qui sont confiés à ses soins pastoraux. De plus, chaque prêtre conserve la liberté de célébrer l'Eucharistie individuellement dans la mesure où il n'y a pas une concélébration au même moment dans la même église ou le même oratoire (cf. *Ibid.*).

La pénurie de prêtres en un lieu peut conduire l'évêque à les autoriser, « pour une juste cause, à célébrer deux fois par jour, et même, lorsque la nécessité pastorale l'exige, trois fois les dimanches et les jours de fêtes de précepte » (*Code de droit canonique*, canon 905 § 2). On voit qu'en un tel cas, une concélébration serait incongrue. Seul le Saint-Siège peut accorder la faculté de célébrer plus de messes que la norme générale mentionnée ci-dessus le prévoit.

L'unité de l'Église étant réalisée par l'Eucharistie, comme cela a été indiqué dans un texte précédent, la participation à la célébration « comporte l'exigence, à laquelle on ne saurait déroger, de la communion totale dans les liens de la profession de foi, des sacrements et du gouvernement ecclésiastique », ce qui fait qu'il « n'est pas possible de concélébrer la même liturgie eucharistique jusqu'à ce que soit rétablie l'intégrité de ces liens. Une telle concélébration ne saurait être un moyen valable et pourrait même constituer *un obstacle pour parvenir à la pleine communion*, minimisant la valeur de la distance qui nous sépare du but et introduisant ou avalisant des ambiguïtés sur telle ou telle vérité de foi » (Jean-Paul II, lettre apostolique *L'Église vit de l'Eucharistie*, n° 44).

26. Le culte de l'Eucharistie

La vertu de *religion*, qui est une partie de la vertu théologique de charité, dispose l'homme à rendre à Dieu le culte qui lui est dû « comme Dieu, comme le Créateur et le Sauveur, le Seigneur et le Maître de tout ce qui existe, l'Amour infini et miséricordieux » (*Catéchisme de l'Église catholique*, n° 2096). L'acte premier de la vertu de religion est l'adoration, qui ne peut s'adresser qu'à Dieu. C'est d'ailleurs le premier des dix commandements : « Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement ». « L'Église catholique a rendu et continue de rendre ce culte d'adoration qui est dû au sacrement de l'Eucharistie non seulement durant la messe, mais aussi en dehors de sa célébration : en conservant avec le plus grand soin possible les hosties consacrées, en les présentant aux fidèles pour qu'ils les vénèrent avec solennité, en les portant en procession » (Paul VI, encyclique *Mysterium fidei*, n° 56). « Les saints conciles enseignent comme une tradition de l'Église, remontant aux débuts de son existence, qu'il faut honorer « d'une seule adoration le Verbe de Dieu incarné et sa propre chair » (concile de Constance II ; concile d'Éphèse ; concile de trente, session XIII ; Pie VI, constitution

Auctorem fidei, n° 61) » (Pie XII, encyclique Mediator Dei, 20 novembre 1947).

Ce « culte rendu à l'Eucharistie en dehors de la messe est d'une valeur inestimable dans la vie de l'Église » (Jean-Paul II, encyclique L'Église vit de l'Eucharistie, n° 25). Il « jaillit de l'amour et sert l'amour, auquel nous sommes tous appelés en Jésus-Christ » (Jean-Paul II, Lettre aux évêques sur le sacrement de l'Eucharistie, n° 5), créant un style chrétien de vie. « Notre Dieu a décidé de demeurer dans le Tabernacle pour nous alimenter, pour nous fortifier, pour nous diviniser, pour rendre efficace notre tâche et notre effort. Jésus est en même temps le semeur, la semence et le fruit des semailles : il est le Pain de la vie éternelle. [...] Il me revient à la mémoire une merveilleuse poésie de Galice, l'une des Complaintes d'Alphonse X le Sage. C'est la légende d'un moine qui, dans sa simplicité, supplia la Vierge Marie de lui laisser contempler le ciel, ne fût-ce qu'un instant. La Vierge accéda à son désir et le bon moine fut transporté au paradis. À son retour, il ne reconnaissait aucun des habitants du monastère : sa prière, bien qu'elle lui eût paru très brève, avait duré trois siècles. Trois siècles, ce n'est rien pour un cœur amoureux. C'est ainsi que je m'explique les deux mille ans d'attente du Seigneur dans l'Eucharistie : c'est l'attente de Dieu, qui aime les hommes, qui nous cherche, qui nous aime tels que nous sommes — limités, égoïstes, inconstants — mais capables de découvrir sa tendresse infinie et de nous donner entièrement à Lui » (saint Josémaria, Quand le Christ passe, n° 151).

« Ce culte doit apparaître dans chacune de nos rencontres avec le Saint-Sacrement, quand nous visitons nos églises, ou quand les saintes espèces sont portées et administrées aux malades. L'adoration du Christ dans ce sacrement d'amour doit trouver ensuite son expression en diverses formes de dévotion eucharistique : prières personnelles devant le Saint-Sacrement, heures d'adoration, expositions brèves, prolongées, annuelles (quarante heures), bénédictions eucharistiques, processions eucharistiques, congrès eucharistiques » (Jean-Paul II, Lettre à tous les évêques sur le sacrement de l'Eucharistie, 24 février 1980, n° 3). « Ces exercices de piété ont contribué d'une manière étonnante à la foi et à la vie surnaturelle de l'Église militante [les chrétiens qui sont sur terre] ; par cette manière de faire elle répond en quelque sorte à l'Église triomphante [les élus au ciel] qui élève continuellement son hymne de louange à Dieu et à « l'Agneau qui fut immolé » (Apocalypse 5, 12) » (Pie XII, encyclique Mediator Dei, 20 novembre 1947). Le même Pontife indiquait l'utilité de terminer des exercices de piété par la bénédiction du Saint-Sacrement : « Rien de meilleur et de plus fructueux que le geste par lequel le prêtre, levant au ciel le pain des anges à la vue de la foule prosternée, et dessinant avec lui le signe de la croix, demande au Père céleste de vouloir bien jeter avec bienveillance les yeux sur son Fils [...] qui voulut être notre Rédempteur et notre Frère, et par médiation, de répandre ses dons célestes sur les hommes rachetés par le sang de l'Agneau immaculé » (Ibid.).

Saint Augustin enjoignait que « personne ne mange cette chair sans l'avoir adorée », ajoutant que non seulement nous ne péchons pas en l'adorant, mais que nous péchons en ne l'adorant pas (*Enarrationes in Psalmum 118*, 9).

Qu'au cours de la journée, les fidèles « ne négligent point de rendre visite au Saint-Sacrement. [...] Car la visite est, envers le Christ Notre-Seigneur, présent en ce lieu, une marque de gratitude, un gage d'amour et un hommage de l'adoration qui lui est due » (Paul VI, encyclique *Mysterium fidei*).

Il est bon de s'entretenir avec le Seigneur, écrit Jean-Paul II, en faisant part de son expérience personnelle, et « penchés sur sa poitrine comme le disciple bien-aimé (cf. Jean 13, 25), d'être touchés par l'amour infini de son cœur. [...] Comment ne pas ressentir le besoin renouvelé de demeurer longuement, en conversation spirituelle, en adoration silencieuse, en attitude d'amour, devant le Christ présent dans le Saint-Sacrement ? Bien des fois [...] j'ai fait cette expérience et j'en ai reçu force, consolation et soutien ! » (encyclique *L'Église vit de l'Eucharistie*, n° 25).

L'attitude d'adoration et de vénération se manifestera aussi « en fléchissant les genoux ou en nous inclinant profondément » (*Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1378) en présence du Saint-Sacrement.

27. Les assemblées dominicales en l'absence de prêtre

« Si, faute de ministre sacré ou pour toute autre cause grave, la participation à la célébration eucharistique est impossible » (*Code de droit canonique*, canon 1248 § 2), le peuple chrétien a le droit d'obtenir que, le dimanche, l'évêque diocésain veille, selon les possibilités, à ce que la communauté elle-même ait une célébration, qui doit être organisée sous sa propre autorité et selon les normes de l'Église. Toutefois, les célébrations dominicales particulières de ce genre doivent toujours être considérées comme ayant un caractère absolument extraordinaire. Ainsi, tous ceux qui ont été désignés par l'évêque diocésain pour exercer une fonction durant de telles célébrations, qu'ils soient diacres ou fidèles laïcs, « auront soin de maintenir vive dans la communauté une véritable « faim » de l'Eucharistie, qui conduit à ne laisser passer aucune occasion d'avoir la célébration de la Messe, en profitant même de la présence occasionnelle d'un prêtre, pourvu qu'il ne soit pas empêché de la célébrer par le droit de l'Église » (Jean-Paul II, lettre *L'Église vit de l'Eucharistie*, n° 33) » (instruction *Redemptionis Sacramentum*, n° 164).

Pour éviter toute forme de confusion entre des réunions de prières de ce genre et la célébration de l'Eucharistie, les évêques diocésains « sont tenus d'évaluer avec prudence s'il faut distribuer la sainte communion au cours de telles réunions. [...] Il est opportun qu'une telle question soit réglée au niveau de la Conférence des évêques, afin de parvenir à une résolution, qui doit obtenir la confirmation du Siège Apostolique, c'est-à-dire de la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des sacrements. De plus, en l'absence du prêtre et du

diacre, il est préférable de répartir les différentes parties de la célébration entre plusieurs fidèles plutôt que de laisser à un seul fidèle laïc le soin de guider l'ensemble de la célébration. Il ne convient en aucun cas de dire à propos d'un fidèle laïc qu'il « préside » la célébration » (*Ibid.*, n° 165).

28. La communion spirituelle

Au Moyen Âge, alors que les fidèles n'avaient l'habitude de communier qu'au temps de Pâques, des personnes pieuses, généralement des femmes, exprimèrent leur désir de le faire plus fréquemment. C'est ainsi que l'on vit apparaître la coutume de la communion spirituelle. « Vers la fin du XIIe siècle, la forme la plus populaire de communion spirituelle consistait à exprimer une prière et des demandes au cours de l'élévation qui suit la consécration. [...] On estime que l'eulogie ou pain béni remplaçait de façon tout à fait acceptable la communion sacramentelle [...]. Selon certains auteurs, la bénédiction des personnes ainsi que le baiser de paix pouvaient également remplacer la communion. [...] On recommandait la communion spirituelle à ceux qui étaient trop malades pour recevoir les espèces consacrées. [...] Des théologiens confortèrent cette pratique en enseignant que, par la communion spirituelle, on recevait autant de grâces nécessaires à notre salut que par la communion sacramentelle » (G. Macy dans *Eucharistia. Encyclopédie de l'Eucharistie*, sous la direction de M. Brouard, Paris, 2002, p. 182).

Même si, de nos jours, la pratique de la confession quotidienne est courante, l'Église invite cependant les fidèles à réciter souvent des communions spirituelles au long de la journée pour s'enflammer en amour de Dieu, « de manière à s'unir au Rédempteur avec une foi vive, un esprit respectueusement humble et confiant dans sa volonté, avec l'amour le plus ardent » (Pie XII, encyclique *Mediator Dei*, 20 novembre 1947).

Voici une formule de communion spirituelle : « Je voudrais, Seigneur, te recevoir avec la pureté, l'humilité et la dévotion avec lesquelles ta très Sainte Mère te reçut, avec l'esprit et la ferveur des saints » (D. Le Tourneau, *Prières du chrétien*, Paris, Éditions Le Laurier, 35^{ème} édition, 2004).

29. Un témoignage du Serviteur de Dieu Jean-Paul II

Je termine cet exposé sur l'Eucharistie par ce que le pape Jean-Paul II en disait au cours de l'audience générale du 13 juin 1979 : « Il n'est de nation si grande qu'elle n'ait la divinité aussi proche que l'est pour nous notre Dieu par sa présence » (saint Thomas d'Aquin, « Office de la Fête-Dieu »). [...] Quel que soit le point de vue dont on part pour s'approcher de ce grand mystère de la foi et de la vie de l'Église, *on y découvre toujours quelque chose de nouveau*. Non pas que nos paroles révèlent cette nouveauté — celle-ci

réside dans le mystère même —, mais toute tentative pour en vivre en esprit de foi apporte une nouvelle lumière, un nouvel émerveillement, une nouvelle joie.

« S'émerveillant de cela, et considérant la sublimité de l'amour divin, le fils du tonnerre s'exclamait : « Dieu a tant aimé le monde » (Jean 3, 16). [...] Saint Jean, dis-nous donc en quel sens il l'a tant aimé. Montre-nous tout ce qu'il y a de sublime dans cette mesure, dans cette grandeur. Dieu a tant aimé le monde... » (saint Jean Chrysostome, *In cap. Genesis* 8).

L'Eucharistie nous rend Dieu merveilleusement proche. C'est le sacrement de sa proximité de l'homme. Dans l'Eucharistie, Dieu est précisément Celui qui a voulu entrer dans l'histoire de l'homme. Il a voulu assumer l'humanité. Il a voulu devenir homme. Le sacrement de son Corps et de son Sang nous rappelle continuellement sa divine humanité. [...]

C'est le sacrement de Dieu qui descend vers l'homme, qui s'approche de tout ce qui est humain. C'est le sacrement de la divine « condescendance » (cf. saint Jean Chrysostome, *In Genesis homilia* 3, 8). [...]

« Mange la vie, bois la vie : tu auras la vie, et la vie dans son intégralité » (saint Augustin, *Sermones ad populum*, série 1, sermon 131, 1, 1).

Par ce sacrement est continuellement annoncée, dans l'histoire de l'homme, la mort qui donne la vie (cf. 1 Corinthiens 11, 26).

Continuellement cela se réalise dans ce sens très simple qu'est le signe du pain et du vin. Dieu y est présent et proche de l'homme, avec la proximité pénétrante de sa mort sur la Croix, dont a jailli la puissance de la Résurrection. Par l'Eucharistie, l'homme participe à cette puissance. [...]

Un grand poète (Mickiewicz, *Entretiens du soir*) a écrit : « Je m'entretiens avec toi qui règnes dans les cieux et en même temps habites en moi... Je m'entretiens avec toi. Les mots me manquent ; ta pensée connaît toutes mes pensées ; tu règnes au loin et tu sers tout près. Tu es roi dans le ciel et sur mon cœur sur la croix. »

Avant de nous approcher de la communion eucharistique, nous récitons en effet le « Notre Père ».

La communion est un lien bilatéral. Il convient donc de dire non seulement que nous recevons le Christ, non seulement que chacun de nous le reçoit sous ce signe eucharistique, mais aussi que le Christ reçoit chacun de nous. Dans ce sacrement, il accepte pour ainsi dire toujours l'homme. Il en a fait son ami, comme il l'a dit au Cénacle : « Vous êtes mes amis » (Jean 15, 14). Cet accueil et l'acceptation de l'homme par le Christ sont un bienfait inouï. L'homme éprouve très profondément le désir d'être accepté. Toute la vie de l'homme tend à cela : être accueilli et accepté par Dieu. C'est ce qu'exprime sacramentellement l'Eucharistie. Et pourtant, comme le dit saint Paul, l'homme doit « s'examiner lui-même » (cf. 1 Corinthiens 11, 28) pour voir s'il est digne d'être accepté par le Christ. L'Eucharistie est, en un certain sens, un constant défi pour que l'homme s'efforce d'être accepté, pour qu'il adapte sa conscience aux exigences de la très sainte amitié de Dieu ».